

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2009

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 24 novembre 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

**Présents :**

RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, DIAB Noua, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, SAINTEMARIE Bruno, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, CANALE Aude.

**Absents ayant remis procuration :** FREMONT Bernard (pouvoir à Jean-Pierre AUBRY), MONTOISY Alexis (pouvoir Christiane GOULLET), MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir Roland COILLOT)

**Absents excusés :** ASHFORD Patrick, THEVENOT Vincent, TREGOAT Yvon, soit 27 présents, 3 absents représentés, 3 absents excusés, 30 votants.

Mme KIT Michèle, secrétaire de séance.

M. RIESTER : J'ai d'abord le plaisir d'accueillir M. Guy DHORBAIT qui est le Président de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers qui après les quelques propos liminaires que je vais vous tenir, va vous faire une présentation du bilan d'activité 2008 de notre communauté de communes et pouvoir répondre à vos questions. Je vous invite, si vous avez des remarques ou des questions sur l'intercommunalité à profiter de sa présence en début de conseil municipal, il a un programme très chargé, on va le « relâcher » après.

## **Hommage à M. Roland PETIT et Mme Corinne VILLENEUVE**

Nous avons eu tous la tristesse d'apprendre le décès de Roland PETIT qui est survenu le 9 novembre 2009. Roland a été un adjoint pendant de nombreuses années. C'était quelqu'un de très engagé pour les autres, très engagé pour les anciens combattants, très engagé pour sa commune. Il était notamment adjoint aux travaux pendant tout un mandat. Il a fait un travail remarquable. Il était ces derniers temps Président du Comité d'entente et cela a été pour nous un moment très difficile que d'apprendre sa disparition puisque c'était vraiment un ami de nombreux Columériens.

On va aussi célébrer la mémoire de Corinne VILLENEUVE qui était aussi quelqu'un de très engagé dans la commune, qui participait à de nombreuses associations et qui est décédée le 15 novembre dernier. Corinne, notamment était très présente à la Saint Fiacre, très présente dans les fêtes patriotiques. C'est aussi avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son décès.

Je vous propose de respecter pour Roland et pour Corinne, une minute de silence.

Une minute de silence est respectée en leur honneur.

Je vous remercie.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Cérémonies du 11 novembre

M. RIESTER : Je voulais aussi vous dire à quel point j'avais apprécié la façon dont les cérémonies du 11 novembre s'étaient déroulées à Coulommiers. Cérémonies du 11 novembre particulières puisque nous avons la présence d'Angela Merkel sur notre territoire, parce que nous avons appris deux jours avant le décès de Roland Petit et parce qu'il y avait un grand nombre de personnes qui étaient présentes ce 11 novembre, des élus, des associations, l'harmonie était très présente, les sapeurs pompiers, la police, la gendarmerie et puis beaucoup d'élèves et de parents d'élèves. Je voudrais dire à quel point, cette tradition que nous avons instituée maintenant depuis deux ans doit absolument se pérenniser. On doit absolument impliquer notre jeunesse Columérienne et notamment les enfants des écoles dans ce moment de souvenir parce que nous devons absolument transmettre aux nouvelles générations ce relais du souvenir. Les anciens combattants y sont attachés, il y va même au-delà de cette question là. Nous devons rappeler à quel point des personnes avant eux se sont sacrifiées pour que nous puissions vivre en liberté dans notre pays. Je crois que lors de ce type de cérémonie, c'est bien que les écoles puissent être partie prenante. Je voudrais vraiment remercier Christiane Goulet et Ginette Motot qui ont préparé ces cérémonies et également toutes celles et ceux qui y ont participé. Je voudrais commencer par les parents, les enfants et bien sûr les directeurs, les directrices d'école et les enseignants qui ont vraiment joué le jeu et qui ont préparé en amont ce moment. Je crois que c'était vraiment un moment de recueillement que beaucoup d'entre vous ont apprécié et moi évidemment aussi. Je voulais le redire et remercier toutes ces personnes qui ont participé à ces commémorations.

## Augmentation de la fréquence des trains

M. RIESTER : Je voulais vous dire aussi que le 13 décembre, « on saute du coq à l'âne », mais c'est important que vous soyez au courant. Vous avez peut être lu dans la presse ces derniers jours que, enfin les lignes de la SNCF qui relient Coulommiers à Paris vont enfin voir leurs horaires évoluer et de façon satisfaisante. Nous allons avoir un cadencement beaucoup plus régulier, plus important en termes de fréquence. Les trains vont aller jusqu'à 23 heures le soir de Coulommiers vers Paris et depuis Paris vers Coulommiers et avec le week-end y compris une fréquence fixe d'une heure, sauf aux heures de pointe. Aux heures de pointes on restera sur les cadences actuelles, mais le reste de la journée et le week-end ce sera des trains toutes les heures y compris le soir tard. Jusqu'aujourd'hui c'était 21 heures, à partir du 13 décembre ce sera 23 heures. Je pense aux étudiants, à toutes celles et ceux qui doivent travailler sur Paris et ceux qui le soir tard et le week-end devaient rester sur Paris et n'avaient pas de moyens en transport en commun pour revenir à Coulommiers, qui auront enfin une solution SNCF. Je crois que l'on peut s'en satisfaire. C'est le fruit d'un travail de longue haleine de nombreux élus et cela dépasse tous les clivages politiques. Tous les élus de l'Est de ce territoire se sont mobilisés depuis longtemps pour qu'il y ait une amélioration de ces horaires. En tant que Maire de Coulommiers, je suis vraiment très satisfait de cette évolution.

Bien évidemment on va adapter les lignes de bus intra-Columériens. Il faudra peut être que l'on modifie les horaires pour tenir compte de ces nouveaux horaires des trains SNCF, mais je voudrais vous dire à quel point c'est une bonne nouvelle.

Je remercie Ginette qui était en pointe dans toutes les relations avec la SNCF ces derniers mois et puis j'avoue qu'on va pouvoir avec Darce Gros caler les

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

interconnexions de façon beaucoup plus précise encore à partir du 13 décembre, puisque nous aurons les nouveaux horaires de train et on va continuer de prendre en compte tous les éléments qui sont remontés des utilisateurs des bus, qui ont vu leur demandes satisfaites au fur et à mesure. On a vraiment une situation de transport en commun à Coulommiers qui s'est très nettement améliorée. Vous savez que c'était une de nos priorités et là on voit vraiment que ça bouge et dans le bon sens au niveau de la SNCF.

Je rappelle également que nous allons toucher au Printemps des bus hybrides et un bus électrique qui vont remplacer nos anciens bus dans Coulommiers. Il y a un concours interne aux écoles pour savoir comment nous allons décorer les bus de Coulommiers.

## **Centre de vaccination**

M. RIESTER : Un point aussi concernant la vaccination. Le centre de vaccination qui au départ tournait, je dirais à bas régime. Il y avait une inquiétude (c'est vrai dans la France entière) une interrogation sur les questions de vaccination. Aujourd'hui, il y a une montée en puissance.

Le centre de vaccination est installé dans le gymnase à côté des locaux de la Communauté de Communes.

On a eu 30 vaccinations le week-end du 12 et 13 novembre ; 150 vaccinations les 20 et 21 novembre et 437 vaccinations les 27 et 28 novembre. C'est ouvert le vendredi après-midi et le samedi. J'ai eu les responsables du centre, ils ont été débordés samedi dernier, en plus il y a eu un petit problème le vendredi après-midi, puisque le médecin qui devait être là n'est pas arrivé tout de suite, cela à un petit peu compliqué les choses. On constate une montée en puissance.

A compter du 2 décembre le centre sera ouvert tous les jours de 16 h à 20 heures et à compter du 9 décembre de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 heures tous les jours.

## **Entreprise Brodard Graphique**

M. RIESTER : Concernant une information que vous avez lue dans le Pays Briard et puis dans la presse en général, je vois qu'il y a d'ailleurs un certain nombre de représentants du personnel de Brodard Graphique qui est là ce soir.

Brodard Graphique est, historiquement, une entreprise implantée à Coulommiers. Tous les Columériens connaissent Brodard Graphique et de près ou de loin ont eu des membres de leur famille qui ont été des salariés de Brodard Graphique. Cette société a été placée en redressement judiciaire le 23 novembre dernier. Un mandataire judiciaire est chargé d'accompagner l'entreprise dans son plan de restructuration pendant une durée de 6 mois. J'ai eu l'occasion de rencontrer les salariés le 23 novembre pour être à leur écoute bien évidemment. Ils m'ont fait part de la situation, telle qu'ils la percevaient. Ils m'ont expliqué et M. MAURY m'avait expliqué que le secteur de l'imprimerie est un secteur très concurrencé avec une diminution du volume imprimé de journaux. Vous savez qu'internet se développe fortement. C'est très difficile pour les éditeurs de presse d'avoir autant de volume d'impression, d'autre part, il y a une concurrence internationale très forte. C'est un peu compliqué pour les imprimeries en France de rester compétitives. C'est une vraie problématique surtout qu'on avait tous eu le plaisir, je m'en rappelle d'avoir eu une discussion ici en conseil municipal de Coulommiers pour faciliter l'implantation d'un agrandissement de l'usine Brodard

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Graphique. On avait tous été mobilisés à l'époque. On avait tous eu le plaisir de voir Brodard Graphique continuer à se développer avec des nouveaux outils, des nouvelles rotatives donc on avait vraiment des motifs d'espoir.

Il est clair qu'aujourd'hui, la priorité c'est de mobiliser tout le monde pour essayer d'avoir de nouveaux débouchés pour Brodard Graphique. J'ai pris mon bâton de pèlerin pour essayer d'aller à la rencontre des clients potentiels que je connais par ailleurs dans le cadre de mes responsabilités à l'Assemblée Nationale, mais évidemment c'est très difficile. J'ai rencontré des gens chez Lagardère Activ, chez Boloré et Médias et je suis en contact avec M. Maury et les représentants du personnel pour voir de quelle manière on peut apporter un peu plus de chiffre d'affaires à l'entreprise. C'est en ce moment que tout se joue. J'ai convenu avec les représentants du personnel de les tenir régulièrement au courant de l'évolution de mes démarches. Je les rencontre vendredi prochain. On a convenu de se voir régulièrement pour faire des points d'étape et d'autre part j'ai rendez-vous avec le Cabinet du Ministre de l'Industrie le 1<sup>er</sup> décembre et avec le mandataire financier, Maître Contant, Mercredi. On fera un gros point avec la délégation du personnel de Brodard, le vendredi 4 décembre et on continuera à le faire aussi souvent que nécessaire.

Je dirais que c'est une nouvelle, que nous sommes évidemment tous derrière l'entreprise et ses salariés pour passer ce cap difficile. S'il devait y avoir in fine, ce qu'on ne souhaite pas, une restructuration en partie de l'entreprise, à ce moment on mobiliserait tous les services qui sont de près ou de loin impliqués dans l'accompagnement dans ce type de restructuration. Mais Brodard est une société qui fait partie de l'histoire de Coulommiers, j'ai dit aux représentants du personnel ; Brodard cela fait partie du patrimoine de Coulommiers, c'est un bel outil et cette entreprise doit pouvoir continuer à exercer son activité dans l'avenir et avec le maximum de celles et ceux qui aujourd'hui font la force de Brodard Graphique.

M. THIERRY : Deux points : D'abord, concernant les transports, vous devez vous douter que nous nous réjouissons de cette augmentation des fréquences, mais je pense que vous avez oublié de citer quand même la Région Ile-de-France et entre autres vous parlez de la SNCF, il faut quand même savoir que l'organisation du transport en Ile de France, c'est le STIF. Je suis agréablement surpris que vous vous réjouissiez parce que cela fait huit ans que j'ai l'impression que dans cette assemblée, on parle très peu du transport ferroviaire sur Coulommiers. C'est un sujet qui a été souvent abordé d'intervenir pour les trains. Moi, j'ai plutôt le sentiment que l'on doit tout cela à la Région Ile de France. Cela c'était le premier point que je voulais corriger.

Seconde chose, j'espère qu'on reviendra à la fin du Conseil sur Brodard, parce que le Groupe vous a transmis ce matin une motion de soutien au personnel de Brodard. J'espère que vous accepterez de la mettre au vote. Ce qui me paraît normal mais j'ai des doutes puisque lors de la dernière séance vous avez refusé que nous votions une motion de soutien à l'hôpital. Je vous remercie de mettre au vote ce soir la motion que nous avons présentée.

M. RIESTER : Je vous redis ce que j'avais dit pour l'hôpital. Le Conseil Municipal ne vote pas de motion. Que vous vous exprimiez sur Brodard, comme je viens de le faire parce que c'est effectivement un sujet qui touche les Columériens, qui touche le Conseil Municipal de Coulommiers, bien évidemment c'est totalement votre liberté, mais il n'y aura pas de vote de motion, comme il n'y a pas eu de vote de motion concernant l'hôpital.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. le Maire, il y a eu déjà des votes de motion faites par le Conseil Municipal, il n'y a aucune raison que vous ne soumettiez pas la motion au vote.

M. RIESTER : Ce n'est pas dans le règlement intérieur et donc, je ne soumettrai pas cette motion.

M. THIERRY : Puisqu'il faut le dire, nous, notre groupe, nous soutenons totalement les salariés de Brodard. Nous sommes très inquiets, mais à l'heure où l'on parle je pense que l'on doit être encore optimiste, parce que l'on compte sur vous. Vous semblez avoir beaucoup de relations avec la Direction de l'entreprise. On vous a vu dernièrement au côté de gens, de Ministres et j'espère que vous porterez cette affaire en hauts lieux. Nous ce qu'on vous demandait dans cette motion, c'est le soutien au personnel pour que la commune apporte un soutien juridique, financier aux salariés. On vous demandait aussi de garantir que les terrains qui appartiennent aujourd'hui au Groupe MAURY soient garantis en un usage industriel. Ce qu'on ne voudrait pas c'est que le Groupe MAURY puisse commercialiser ces terrains pour une activité commerciale par exemple et ça cela dépend du Conseil Municipal, M. le Maire.

Vous savez très bien que le document d'urbanisme, nous permet de définir la vocation des sols. Donc, nous vous demandons de garantir que les terrains appartenant au Groupe MAURY seront bien réservés à une activité industrielle.

M. RIESTER : Tout d'abord, il n'y a pas besoin de motion pour soutenir le personnel de chez Brodard Graphique. J'ai souhaité, dès que j'ai su qu'il y avait cette décision, rencontrer tout de suite le personnel de Brodard Graphique. On a eu, comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense un bon dialogue. Il est évident que la commune ou en tous cas son Maire va se mobiliser pour aider l'entreprise dans la limite de ce que permet la Loi. Quant à indemniser financièrement les salariés de Brodard Graphique, là ce n'est pas du tout dans nos possibilités. Se mobiliser plutôt pour trouver une solution pérenne pour une imprimerie Brodard Graphique à Coulommiers cela me paraît être ce vers quoi, il faut se tourner. Quant au terrain, il y a peut être une idée derrière la tête, parce que je ne vois pas trop le rapport entre les terrains de Brodard en zone d'imprimerie industrielle, à moins que vous ne soyez au courant de choses que j'ignore. Mais pour l'instant, il n'est pas du tout, question de parler de reconversion de ces locaux là puisque, comme je vous le disais tout à l'heure, on a la chance d'avoir un outil sur Coulommiers qui s'appelle l'Imprimerie Brodard Graphique avec, au-delà de l'outil, des équipes qui sont très compétentes en matière d'impression et il est clair qu'il faut qu'on se concentre sur le maintien de cet outil et le maintien du personnel autour de cet outil. Il n'est pas question du tout qu'il y ait un projet de reconversion de ces locaux en zone d'activité commerciale, là franchement si vous me l'annoncez, je m'empresserai d'aller voir Brodard et Maury pour en savoir plus. Mais je n'ai pas été tenu au courant de cette affaire là.

M. THIERRY : M. le Maire je ne vous avance rien du tout, mais je vous demandais simplement de mettre une motion au vote. Vous refusez de la mettre, soit. Simplement, ce que je demande, c'est que vous garantissiez qu'il s'agira bien de terrains voués à l'activité industrielle et non commerciale.

M. RIESTER : Maintenant, j'ai compris, c'est un principe, vous n'avez pas d'information particulière. Franchement, on verra si dans quelques années on se retrouve à ne plus avoir de site industriel Brodard graphique à Coulommiers, mais pour l'instant ce n'est pas ma priorité. Ma priorité c'est de faire en sorte de passer le cap difficile avec Brodard en imprimerie à Coulommiers. On verra dans quelques années, s'il devait y avoir un projet de reconversion du site. On va se battre pour qu'il n'y ait

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pas de projet de reconversion du site et si tenté qu'il doit y avoir une reconversion, il faut qu'on soit pragmatique et qu'on trouve la meilleure solution possible. En l'occurrence, d'aborder cela, cela me paraît ne serait-ce que vis-à-vis du personnel de Brodard Graphique un peu choquant d'être déjà dans une situation de reconversion alors que là on est en train de se battre pour continuer l'activité industrielle d'impression en allant chercher des titres, en allant trouver toutes les solutions qui permettent à notre usine Brodard Graphique de continuer, à se développer sur Coulommiers. Voilà, c'est ce qu'on va faire et je tiens évidemment le Conseil Municipal au courant de la suite de mes interventions et de mes démarches dans une situation où on est tous inquiets et on est tous mobilisés sur l'avenir de Brodard Graphique et de ses salariés sur Coulommiers.

M. THIERRY : M. le Maire vous ne pouvez pas ignorer que Brodard Graphique appartient au Groupe Maury, que le Groupe Maury a d'autres imprimeries en Seine et Marne qu'aujourd'hui, les salariés de ces imprimeries font des heures supplémentaires, qu'à Coulommiers, on est dans une situation grave et qu'il s'agit bien d'une cessation amenée par Maury. Aujourd'hui, il faut raisonner en termes du Groupe Maury et non pas uniquement de Brodard Graphique. Toutes ces choses là vous les connaissez M. le Maire. Vous ne pouvez pas non plus ignorer, vous l'avez dit dans la présentation, il y a une concurrence et on est aujourd'hui dans une situation où nous connaissons les revers du libéralisme qui commence à faire effet chez nous. On a parlé de MECACEL, il n'y a pas très longtemps. Aujourd'hui, on parle et moi, j'ai envie de vous demander M. le Maire d'organiser un conseil municipal extraordinaire sur le thème de l'emploi à Coulommiers parce qu'avec le temps vous nous dites que tout va bien. Le 28 octobre on votait à l'unanimité l'autorisation d'exploiter des machines chez Brodard. Aujourd'hui, un mois plus tard, on parle d'un plan de licenciement. Soit, M. le Maire, excusez-moi, vous êtes mal informé, mais quand même sur cette commune, il y a des choses qui ne vont pas. L'emploi c'est quand même important.

Je vous vois à l'Assemblée voter toutes ces Lois qui amènent ces conséquences.

M. RIESTER : je ne vais pas répondre politiquement à tout ce que vous venez de dire. Comme pour l'Hôpital, je trouve que la façon dont vous politisez ce dossier là, n'est pas à la hauteur de l'enjeu. On peut très bien faire de la politique, faire de la petite publicité sur vous et votre Groupe sur ce qui se passe chez Brodard Graphique. Moi, je ne rentrerai pas dans ce jeu là. Mon combat c'est de faire en sorte que l'usine et ses salariés puissent continuer leur activité sur Coulommiers.

M. THIERRY : Mais nous aussi.

M. RIESTER : C'est très bien. Alors vous pouvez continuer à faire votre cinéma sur la politique, le national, le libéralisme etc. Moi, ce qui compte c'est Brodard et de voir comment on fait en sorte que l'activité continue avec l'équipe et l'outil actuel. Voilà quel est mon combat. Vous pouvez politiser les choses, ce n'est pas du tout la façon que moi j'ai de faire de la politique. Je trouve que c'est déplacé.

D'autre part, en ce qui concerne l'emploi, on aura l'occasion d'en reparler à un autre moment, parce que c'est un problème global qui n'est pas lié à Brodard Graphique, parce que la question de l'imprimerie en France ou en Europe, même dans le monde, ce n'est pas lié à la politique de l'emploi à Coulommiers. Je remarque simplement que vous êtes le premier à contester quand on souhaite développer la zone d'activité sur Coulommiers. Vous avez voté contre systématiquement depuis des années. Dès que j'ai voulu, en tant qu'adjoint aux finances et au développement économique et maintenant comme Maire, développer la zone d'activité de Coulommiers... si, M. THIERRY...

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je vous ai demandé le nombre d'emplois créés, vous ne m'avez pas répondu, M. le Maire.

M. RIESTER : .... attendez, laissez-moi finir. Vous allez me répondre après, mais laissez-moi finir. Vous avez toujours voté contre le développement de la zone économique de Coulommiers en prétextant que c'était des terrains naturels et qu'on devait les laisser en terrains naturels. Ma conviction c'est que pour avoir des entreprises sur Coulommiers, pour créer l'emploi sur Coulommiers, il faut notamment, ce n'est pas la condition unique, avoir de la place pour que les entreprises puissent se développer et s'installer. On va continuer, nous de notre côté cette politique là. Si vous voulez politiser au niveau national, je ne répondrai jamais à vos attaques sur cette question là. En Conseil Municipal de Coulommiers, on devrait être ensemble à mener ce combat là. Mais rentrer dans de la politique politicienne mais ce n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu et à la hauteur de nos responsabilités. Franchement à un moment donné, il faut dire les choses et je vous l'ai dit. Moi, je me bats pour Brodard, je me bats pour les salariés de Brodard. Il y a un certain nombre de choses qui m'ont effectivement été dites, mais ce n'est pas forcément la peine de le répandre sur la Place publique. Ce qui compte c'est qu'on réussisse à maintenir l'outil et maintenir les salariés sur place qui sont des gens très compétents pour tenir cet outil. C'est mon combat. Je vous dirais régulièrement comment j'avance sur ce sujet là.

Comme, vous avez parlé de l'hôpital, mon combat c'est de faire en sorte qu'on continue d'avoir à Coulommiers un bel établissement public hospitalier de proximité et franchement ce combat là j'ai beaucoup de signes qui montrent qu'on est en train de gagner au-delà des polémiques politiciennes que vous avez voulu, vous et votre Groupe mettre sur la place publique.

M. THIERRY : M. le Maire, la motion qu'on vous a envoyée, c'est justement une motion par laquelle on souhaite que l'assemblée soutienne les salariés, le personnel de Brodard. En refusant de la faire voter ce soir. C'est vous qui n'êtes pas sur le même terrain.

M. le Maire, il y a eu des licenciements dans d'autres entreprises de Coulommiers, pourquoi n'êtes vous pas intervenu ? Pourquoi maintenant BRODARD, MECACEL cela ne vous intéressait pas ?

M. RIESTER : Mais j'ai reçu, M. THIERRY, les salariés de MECACEL. J'ai reçu un certain nombre de personnes qui souhaitaient me rencontrer. Je n'ai pas attendu que vous me posiez la question en Conseil Municipal. Mais on n'est pas obligé quand on fait quelque chose quand on est Maire d'une commune d'aller communiquer tous les deux matins pour se répandre sur les problèmes des gens. Ce n'est pas mon style. Je n'aime pas votre procès d'intention M. THIERRY sur la façon dont je m'occupe des personnes qui sont dans la difficulté. Tous les mois, je reçois pendant une matinée, toutes celles et ceux qui souhaitent me rencontrer. Je les reçois et je traite ces cas là et je peux vous assurer que malheureusement, il y a beaucoup de gens qui sont dans la difficulté et que j'essaie à mon niveau d'aider. Mais, je ne vais pas forcément tous les matins vous raconter que j'ai aidé telle personne ou telle autre personne, parce que ce n'est pas mon style. Alors maintenant de vouloir en plus opposer les gens de Brodard qui auraient soit disant une aide du Maire et des élus, différente des autres qu'on n'aurait pas aidés, franchement une fois de plus, je pense que c'est déplacé. Je crois qu'il vaut mieux que vous arrêtiez. Vous additionnez des choses qui me paraissent être graves.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : C'est très grave parce que quand vous nous dites que vous vous intéressez à Brodard en étant le VRP de l'imprimerie, voilà ce que vous avez dit.

M. RIESTER : Non, je n'ai pas dit ça

M. THIERRY : Vous dites que vous preniez votre bâton de pèlerin. Pour moi, vous êtes le VRP ...

M. RIESTER : je fais quelque chose, ça ne vous plaît pas. Je ne fais pas ça ne vous plaît pas. A partir du moment où c'est moi, ça ne vous plaît pas c'est tout. Dites le que vous êtes dans le sectarisme et dans la caricature.

M. THIERRY : Ce que je souhaite c'est que cette assemblée vote le soutien au personnel de Brodard. C'est une chose que vous ne voulez pas, parce que vous savez très bien pourquoi, vous ne voulez pas.

M. RIESTER : Pourquoi, je ne veux pas ? Dites le.

Je vous l'ai dit pourquoi, je ne voulais pas. Je le répète, c'est parce que ce n'est pas dans le règlement intérieur. Il n'y a pas de vote de motion sur ces questions là au Conseil Municipal de Coulommiers, point final.

M. THIERRY : Nous avons déjà voté des motions ici. Toutes les communes votent des motions. On serait la première commune où ce n'est pas possible.

M. RIESTER : C'est bien vous avez fait votre cinéma, c'est bon. On peut passer à la question suivante.

M. THIERRY : C'est vous qui bafouez les règles de la démocratie M. le Maire.

M. RIESTER : Cela fait dix minutes que je vous entends dire des choses qui m'exaspèrent un peu.

M. THIERRY : Ce que vous voulez c'est que cette assemblée ne s'engage pas.

M. RIESTER : C'est bon, on va passer au premier point de l'ordre du jour.

## **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2009**

M. THIERRY : Dans le compte rendu, je voudrais qu'il soit indiqué que lors de la dernière séance, nous sommes partis parce que vous avez refusé le vote de la motion de soutien à l'hôpital de Coulommiers.

M. RIESTER : C'est un compte rendu d'intervention, mais vous n'êtes pas intervenu. C'était inaudible. On peut dire que vous avez quitté la salle. Si vous voulez, je veux bien le mettre. Vous êtes partis sans rien dire.

M. THIERRY : Vous nous l'avez coupé la parole.

M. RIESTER : Non, je ne vous ai pas coupé la parole. Je vous ai dit qu'on ne votait pas la motion. Cela n'a rien à voir avec vous coupez la parole.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Nous sommes partis parce que vous n'avez pas voulu ...

M. RIESTER : Vous n'aviez qu'à le dire.

M. THIERRY : Je vous le dis, M. le Maire.

M. RIESTER : Cela fera partie du prochain compte rendu, vous aurez précisé les raisons pour lesquelles vous êtes partis et cela figurera dans le prochain compte rendu.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité en tenant compte de l'intervention de M. THIERRY.

## Question n° 1

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS**

M. RIESTER suspend la séance pour permettre à M. DHORBAIT de présenter le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

M. RIESTER : J'en profite pour vous dire M. DHORBAIT que c'est vraiment un plaisir de travailler avec vous et tous les services de la Communauté de communes. Je crois vraiment que quand on parle d'intercommunalité et qu'il y a des débats sur ces questions d'intercommunalité. Nous avons la chance à Coulommiers d'avoir une communauté de Communes où on se respecte où on peut parler, où les communes sont de tailles différentes mais vraiment que ce soit avec vous-même, avec vos services, avec les élus des sept autres communes, puisqu'il y a huit communes au sein de la Communauté de communes de la Brie des Templiers. C'est vraiment un plaisir, on avance dans le bon sens et je suis vraiment heureux que vous soyez là présent avec nous pour nous faire la présentation du rapport d'activité. On vous remercie encore pour le temps que vous consacrez pour venir une fois par an faire un point sur l'intercommunalité avec nous. Merci Monsieur.

*M. DHORBAIT : Je vous remercie de m'avoir invité à votre séance de Conseil Municipal. Je vais vous présenter le bilan d'activité de notre Communauté de Communes pour l'année 2008.*

*Je tiens à remercier tous les délégués communautaires de la Commune de Coulommiers titulaires et suppléants pour leur participation et le travail fourni en commission et aux réunions de notre Communauté de communes et cela m'apporte un soutien très appréciable. Merci beaucoup.*

## ***Bilan d'activités 2008 de la communauté de communes de la Brie des Templiers***

### **I Bilan Administratif 2008**

#### **I.1 – Des compétences accrues**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

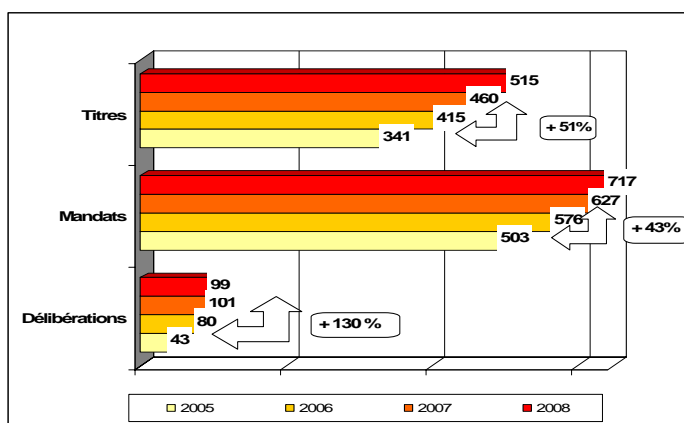
Durant l'année 2008, la Communauté de Communes a délibéré pour que soit intégrée la compétence « promotion des actions développées au niveau intercommunal » dans le bloc « compétences obligatoires /développement économique » afin de mener à bien les projets en matière de promotion touristique du territoire dans le cadre du contrat CLAIR.

## I.2 – L'évolution démographique sur le territoire

Le dernier recensement général de la population s'est déroulé depuis 2004, le recensement a été effectué au travers d'enquêtes annuelles conduisant à ce que toutes les communes soient recensées tous les 5 ans.

Les résultats de l'enquête sont connus, il en ressort que le territoire de la Brie des Templiers gagne entre 1999 et 2009 près de 5,21% d'habitants, contre +0,9% sur l'ensemble du département.

## I.3 – L'activité de la Communauté de Communes en quelques chiffres



- L'évolution du personnel est également un indicateur du dynamisme de la collectivité. 2 nouveaux postes permanents ont été créés en 2008 :
- Un poste d'Adjoint Administratif pourvu depuis le 10 avril 2008,
- Un poste de Chargé de Communication pourvu depuis le 1er décembre 2008,
- auxquels s'ajoutent 2 postes temporaires :
- Un poste d'Apprentie Auxiliaire de Puériculture pour la Halte Garderie Itinérante pourvu depuis le 07 janvier 2008,
- Un poste d'Adjoint Technique, pour assurer les remplacements sur les services petite enfance, pourvu depuis le 15 décembre 2008,
- Enfin, 2 recrutements d'assistantes maternelles au sein de la crèche familiale ont été réalisés en remplacement du départ de 2 assistantes maternelles en cours d'année.

## II. Bilan Financier 2008

### II.1 – Evolution de l'excédent budgétaire – Budget Principal

	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	+92 376,39 €	-126 387,56 €	+ 6 877,52 €	-119 297,57 €

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Fonctionnement</i>	-691 571,20 €	+669 881,29 €	+284 978,86 €	+927 501,59 €
<i>Besoin de financement à couvrir après RAR*</i>		- 27 358,56 €		-245 685,13 €
<i>Excédent disponible</i>		+642 522,73 €		+681 816,46 €

\* RAR = Restes à réaliser

L'évolution positive du résultat entre 2007 et 2008 est exclusivement imputable au fait que le virement vers les budgets annexes pour un total de 139 800€ n'a pu être réalisé, conformément aux délibérations adoptées en novembre 2008. En conséquence, les budgets annexes ont clôturé en déficit.

### II.2 – La section de fonctionnement – Budget Principal

	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
<b>011 Charges à caractère général</b>	126 153,00	136 142,67	201 834,63	327 994,99
<b>012 Charges de personnel</b>	1 151 232,26	1 339 469,90	1 562 220,29	1 693 185,08
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	3 405 131,76	3 523 035,06	4 430 039,62	3 632 397,48
<i>Dont TEOM</i>	3 053 346,96	3 152 520,00	3 041 384,00	3 155 908,00
<i>Dont subventions de fonctionnement aux budgets annexes</i>			1 009 318,00	406 417,00
<i>Dont participation « piscine »</i>				
<b>66 Charges financières</b>	0,00	0,00		11 585,18
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	3 147,62	0,00	16 993,62	37,20
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 685 664,64</b>	<b>4 998 647,63</b>	<b>6 211 088,16</b>	<b>5 665 199,93</b>
<b>Dépenses de fonctionnement sans la TEOM</b>	<b>1 632 317,68</b>	<b>1 846 127,63</b>	<b>3 169 704,16</b>	<b>2 509 291,93</b>
<b>Évolution en %</b>	<b>+ 10 %</b>	<b>+ 13 %</b>	<b>+ 72%</b>	<b>-20%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement sans la TEOM et sans virement budgets annexes</b>	<b>1 632 317,68</b>	<b>1 846 127,63</b>	<b>2 160 386,16</b>	<b>2 509 291,93</b>
<b>Évolution en %</b>			<b>+ 17%</b>	<b>+16%</b>

L'année 2007 a vu un virement aux budgets annexes de plus d'1 M€. En conséquence, la comparaison entre ces 2 exercices est plus explicite après avoir soustrait ce virement aux budgets annexes.

A noter sur 2008 :

- la forte évolution du chapitre 011 – charges à caractère général, exclusivement imputable aux actions menées dans le cadre du CLAIR (Schéma de développement économique, tourisme,...)
- la nette augmentation de la participation de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers au Syndicat Mixte du Centre Aquatique : + 91 806€ après plusieurs années de stabilité.

### II.3 - La section d'investissement – Budget Principal

Les dépenses réelles d'investissement 2008 se sont élevées à **218 565 € TTC**. Leur détail est retracé ci-dessous par opération.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>CINEMA</b> <span style="float: right;"><b>99 146 €</b></span> <i>(frais d'études et honoraires)</i>	<b>ORDURES MENAGERES</b> <span style="float: right;"><b>46 795 €</b></span> <i>(enfouissement des bacs)</i>
<b>PETITE ENFANCE</b> <span style="float: right;"><b>48 787 €</b></span> <i>Travaux Maison des Petits</i> <span style="float: right;">12 382 €</span> <i>Renouvellement jeux-jouets,</i> <i>meublier et matériel informatique</i> <span style="float: right;">36 405 €</span>	<b>AUTRES ACTIONS</b> <span style="float: right;"><b>5 575 €</b></span> <b>(CLAIR, AAGDV)</b> <i>Numérisation cadastres (CLAIR)</i> <span style="float: right;">815 €</span> <i>Aire d'accueil des gens du voyage</i> <i>(honoraires étude auvents)</i> <span style="float: right;">4 760 €</span>
<b>ADMINISTRATION</b> <span style="float: right;"><b>18 262 €</b></span> <i>Logiciels</i> <span style="float: right;">7 104 €</span> <i>Matériel informatique</i> <span style="float: right;">9 103 €</span> <i>Mobilier et matériel</i> <span style="float: right;">2 055 €</span>	

## II.4 – Les Budgets Annexes

En 2007, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a créé deux budgets annexes avec assujettissement à la TVA pour le suivi de l'acquisition des terrains, leur aménagement dans l'objectif de leur revente dans le cadre des zones d'activités économiques (ZAE) futures.

Chaque ZAE dispose de son propre budget :

- ZAE Voisins à Mouroux,
- ZAE Longs Sillons à Coulommiers.

La poursuite des acquisitions foncières sur Mouroux et le lancement des études d'aménagement sur Coulommiers, ont constitué les principales dépenses de l'exercice 2008.

La comptabilité de stocks génère beaucoup d'opérations d'ordre. En effet, les dépenses sont inscrites HT en section de fonctionnement puis basculent « en stock » en fin d'exercice en section d'investissement pour constituer à terme l'historique de l'ensemble des opérations.

### CA annexe Voisins Mouroux

L'excédent de la section de fonctionnement en 2008, est la conséquence de l'encaissement de subventions du Contrat CLAIR suite aux acquisitions foncières réalisées en 2007.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2008</b>
Total des dépenses de fonctionnement (opérations réelles+ordre)	1 240 670,62	1 325 086,10
Total des recettes de fonctionnement (opérations réelles+ordre)	1 240 670,62	1 419 403,28
<b>Excédent de l'exercice à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>+ 94 317,18</b>

Le déficit de la section d'investissement s'explique par l'impossibilité de procéder à l'exécution de la décision modificative N°5 relative au versement d'une avance du budget général vers le budget annexe d'un montant de 76 600€.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2008</b>
Total des dépenses d'investissement (opérations réelles+ordre)	1 231 790,18	1 300 098,81
Total des recettes d'investissement (opérations réelles+ordre)	1 225 448,01	1 231 790,18
<b>Déficit de l'exercice à reporter en N+1</b>	<b>- 6 342,17</b>	<b>- 68 308,63</b>

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CA annexe Longs Sillons

L'excédent de la section de fonctionnement en 2008, est la conséquence de l'encaissement de subventions du Contrat CLAIR suite aux acquisitions foncières réalisées en 2007.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2008</b>
Total des dépenses de fonctionnement (opérations réelles+ordre)	1 017 557,19	1 081 043,58
Total des recettes de fonctionnement (opérations réelles+ordre)	1 017 557,19	1 147 793,58
<b>Excédent de l'exercice à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>+ 66 750,00</b>

Le déficit de la section d'investissement s'explique par l'impossibilité de procéder à l'exécution de la décision modificative N°5 relative au versement d'une avance du budget général vers le budget annexe d'un montant de 63 200€.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2008</b>
Total des dépenses d'investissement (opérations réelles+ordre)	1 009 769,72	1 059 469,79
Total des recettes d'investissement (opérations réelles+ordre)	1 003 869,99	1 009 769,72
<b>Déficit de l'exercice à reporter en N+1</b>	<b>- 5 899,73</b>	<b>- 49 700,07</b>

### III.1 – Compétences obligatoires : aménagement de l'espace & développement économique

#### Mise en œuvre de la numérisation des cadastres communaux

Dans le cadre du contrat C.L.A.I.R, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et la Communauté de Communes des 3 rivières ont lancé, par le biais d'une convention, la numérisation des planches cadastrales. Pour que les données soient mises à jour régulièrement, une convention a été passée avec la Direction Générale des Impôts qui valide la numérisation du cadastre de chaque commune. Les travaux sont entièrement terminés pour 4 des 8 communes, la numérisation des cadastres d'Aulnoy, Chauffry, Giremoutiers et Maisoncelles-en-Brie est en cours de validation à la Direction Générale des Impôts.

#### Étude pour la mise en œuvre d'un système d'informations géographiques

La réalisation d'une étude et d'une mission de conseil a été décidée afin de permettre, à l'issue des opérations de numérisation des cadastres, la mise en place d'un SIG à l'échelle du territoire. La mission consistera à assister la collectivité dans la définition des prestations et matériels à acquérir ainsi que dans le choix du prestataire par la collectivité. La Communauté de Communes des 3 Rivières se satisfait finalement de l'achat d'un logiciel permettant l'exploitation des cadastres numérisés et ne souhaite plus porter l'action dans le cadre du contrat CLAIR.

#### Étude prospective de la demande haut débit

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Ce projet d'étude a reçu le soutien du contrat CLAIR en 2008. Les 3 Communautés de Communes du Bassin de Vie souhaitent, par son biais, identifier les attentes des utilisateurs à court terme et anticiper les besoins à moyen et long termes en matière de demandes à satisfaire et aux services à déployer pour dynamiser leur territoire.*

## **Réalisation de circuits de randonnée VTT**

*Ce projet est mené sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des 3 Rivières. L'action est quasiment terminée. Reste à effectuer l'information du public (panneaux des circuits).*

## **Mise en place d'un parcours patrimonial**

*Ce projet a consisté à développer, dans les 22 communes du Bassin de Vie, 34 bornes patrimoniales. Cette réalisation a nécessité un grand travail de concertation avec les communes pour la rédaction des textes et le choix des illustrations. Le marché pour la conception et la réalisation des bornes patrimoniales a été attribué à la Société Empreinte à l'automne 2008. Les bornes ont toutes été implantées au printemps 2009.*

## **Étude pour la définition d'un schéma de développement économique**

*La Communauté de Communes s'est engagée en 2008 dans la réalisation d'un Schéma de Développement Economique en partenariat avec les CC de la Brie des Moulins et des Trois Rivières. La mission d'étude, financée en partie par le CLAIR, consiste à définir une stratégie de développement économique et ses modalités de mise en œuvre.*

## **Aménagement de la ZAE des Longs Sillons à Coulommiers**

*Après la réalisation d'importantes acquisitions foncières en 2007 (10 hectares), l'année 2008 a été mise à profit afin de finaliser, en collaboration avec les services techniques de Coulommiers, le projet d'aménagement de lotissement. Ainsi, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a lancé une étude d'impact qui a été suivie d'une enquête publique. Le programme d'aménagement ayant recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur, la demande de permis d'aménager a été déposée à l'automne.*

## **Aménagement de la ZAE Voisins à Mouroux**

*Les négociations foncières se sont poursuivies en 2008 après l'acquisition en 2007 de près de 21 hectares de terrains. Une mission d'assistance juridique a été lancée afin de libérer les terrains actuellement exploitées par un agriculteur. Le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été décidé afin de lancer les démarches administratives et d'urbanisme nécessaires pour la création de la ZAC (études d'urbanisme, études environnementales, programmation d'aménagement,...). Cette étude durera 36 mois, elle s'achèvera par l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives pour la réalisation de la ZAC de Voisins Mouroux.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## ***Promotion du territoire de la communauté de communes et de son attractivité***

---

*En 2008, la communauté de communes a fait le constat suivant : aucune action de communication n'a encore été mise en place de façon structurée pour mettre en valeur ses projets et améliorer l'information faite aux habitants. L'identité de la Brie des Templiers est également peu affirmée et ce déficit d'image peut être un frein à ses projets, en matière de développement économique et d'attractivité touristique notamment. Forte de ce constat, la communauté de communes a décidé de recruter un chargé de mission communication pour mettre en œuvre un plan de communication. Le poste a été pourvu au 01/12/2008.*

*Ce plan poursuit 3 objectifs prioritaires :*

- Renforcer l'identité de la Brie des Templiers,*
- Valoriser ses actions,*
- Informer ses usagers.*

## **III.2 – Compétences optionnelles**

---

### ***Environnement : collecte et traitement des ordures ménagères***

---

*Depuis 2006, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers est fortement impliquée dans les stratégies mises en œuvre par le SMICTOM de la région de Coulommiers pour réduire les coûts de collecte :*

- Étude des circuits de la collecte robotisée*
- Mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés et enterrés pour faciliter la collecte dans les zones définies en concertation avec le SMICTOM.*

*32 emplacements sur 6 des 8 communes ont été équipés de ces dispositifs. Seules les communes d'Aulnoy, de Chauffry et de Giremoutiers n'ont pas été dotées, les quantités à collecter s'avérant insuffisantes.*

*Le coût total engagé s'élève à 164 000€ TTC et concerne exclusivement le génie civil, le coût des conteneurs étant supporté par le SMICTOM. Sur 2008, la dépense s'est élevée à 46 795 € TTC.*

### ***Equipement sportif : étude, construction, entretien et exploitation d'une piscine***

---

*Cette compétence a été déléguée au Syndicat Mixte. Le Centre Aquatique des Capucins a ouvert ses portes en juillet 2006. La gestion a été confiée pour 5 ans au groupe CARILIS qui enregistre des fréquentations conformes aux estimations. Toutefois, des propositions visant à accroître l'amplitude d'ouverture au public sont à l'étude. Le confort des baigneurs a été amélioré fin 2008 par l'acquisition par le Syndicat Mixte de déchloramineurs.*

### ***Equipement culturel : étude, construction, entretien et d'un cinéma***

---

*La Communauté de Communes de la Brie des Templiers a mené à bien toutes les études en partenariat avec les trois autres sites (Provinois, Pays Fertois, La Ferté Gaucher) engagés dans le projet de complexe cinématographique du plateau de Brie (12 salles). Les études d'Avant Projet Définitif ont été validées par la Communauté de Communes le 11/12/08 ainsi que le bail commercial signé avec l'exploitant actuel du cinéma Le Club. Le projet a été transféré au Syndicat Mixte du Centre Aquatique et du Cinéma par arrêté préfectoral du 30/12/2008. Le cinéma*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

est une « carte » du Syndicat dont le périmètre comprend la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et la Communauté de Communes des 3 Rivières.

## III.3 Focus sur l'activité des structures petite enfance

---

### Crèche familiale « les cigales »

---

#### Contexte

---

La crèche familiale «Les Cigales» est un mode de garde pour les enfants entre deux mois et demi et quatre ans. Exclusivement ouvert aux habitants de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, ce service offre un accueil chez l'une des assistantes maternelles de la crèche familiale.

Ce mode de garde prend en compte à la fois les contraintes horaires des parents et les besoins spécifiques de chaque enfant. L'équipe assure un suivi du travail des assistantes maternelles et veille au bon développement des enfants. La spécificité de ce mode d'accueil est de proposer des temps individuels avec les assistantes maternelles et des temps à la crèche où les enfants expérimentent la vie collective et peuvent participer à plusieurs activités favorisant leur éveil.

#### Objectifs

---

- Capacité d'accueil agréée : 110 places
- 33 assistantes maternelles à fin 2008
- Encadrées par une équipe de professionnelles : 1 Directrice (EJE), 1 Directrice adjointe (infirmière), 2 Educatrices de Jeunes Enfants, 1 médecin et 1 psychologue (vacataires)
- Amplitude d'accueil : 7h – 21h

#### Bilan 2008

---

##### Evolution de la fréquentation

	2006	2007	2008	Evolution 2007-2008
Heures de présence réelle	149 050	169 280	166 660	- 1.5 %
Heures facturées	160 560	185 780	189 685	+ 2.1 %

En 2008, la fréquentation atteint un niveau supérieur à 48%, niveau jamais atteint auparavant. La mise en place de l'agrément modulable à partir de septembre a permis l'ajustement des taux de fréquentation au plus juste avec une moyenne de 59 % pour cette période.

	2006	2007	2008	% 2007/2008
Moyenne annuelle	34,45%	40,55%	48,47%	+ 19,53%

### Multi-accueil « les lucioles »

---

#### Contexte

---

Le multi accueil « Les Lucioles » est une structure qui accueille les enfants de 3 mois à 4 ans. Diverses activités leur sont proposées en fonction de leur âge et de leur



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

développement. Des espaces de jeux sont spécialement aménagés pour permettre le jeu libre.

Une adaptation progressive à la collectivité est obligatoire afin d'effectuer une séparation en douceur entre l'enfant et son milieu familial dans le respect du rythme et des capacités de chaque enfant.

## Objectifs

Capacité d'accueil agréée depuis le 27 août 2007 : 25 enfants, 15 en journée continue (contre respectivement 20 et 10 précédemment). Le mode d'accueil s'adapte aux changements de contraintes des parents, pour un accueil de un à trois jours maximum par semaine. Pour les accueils réguliers, une contractualisation est privilégiée.

L'équipe est composée d'une directrice (Educatrice de Jeunes Enfants), de 3 auxiliaires de puériculture et de 2 agents de service.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h10

## Bilan 2008

	2006	2007	2008
Moyenne annuelle	60,75%	60,95%	65,54%

## Halte garderie itinérante «mille pattes»

### Contexte

La halte-garderie itinérante « Mille Pattes » est une structure qui accueille les enfants de trois mois à six ans pour quelques heures par semaine, voire plusieurs demi-journées. Elle se déplace sur quatre des huit communes de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers (Boissy-le Châtel, Mouroux, Chauffry et Saint-Augustin), où des locaux sont mis à disposition par les municipalités pour accueillir les enfants. Un bus est spécialement aménagé pour transporter des jeux et le nécessaire pour le change, le goûter. C'est un lieu où les enfants découvrent la collectivité, parfois pour la première fois, la séparation avec leurs parents et qui laisse la possibilité aux parents d'avoir du temps libre.

### Objectifs

Capacité d'accueil agréée : 12 enfants

L'équipe se compose d'une Directrice (EJE) et d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

Itinéraire et horaires :

- Lundi	Boissy-le-Chatel	9h00/12h00 – 14h00h/17h00
- Mardi	Mouroux	9h00/12h00 – 14h00h/17h00
- Jeudi	Chauffry	9h00/12h00 – 14h00h/17h00
- Vendredi	Saint-Augustin	9h00/12h00

## Bilan 2008

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	2006	2007	2008
<i>Nombre d'heures d'ouverture</i>	902	858	849
<i>Nombre de demi-journée d'ouverture</i>	292	286	283
<i>Nombre d'enfants inscrits au 1<sup>er</sup> janvier</i>	89	86	74
<i>Nombre d'enfants inscrits au 31 décembre</i>	85	74	89
<i>Nombre d'heures de présence</i>	5992	4134 -3.10%	4442 + 7.45%

*Nous pouvons noter que le nombre d'enfants inscrits au 31/12/2008 est identique à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2006, cela montre une progression significative après la chute importante en 2007. 2008 est la 5<sup>ème</sup> année de fonctionnement de la halte-garderie itinérante.*

<b>Taux de fréquentation annuel des enfants</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<i>pour les journées</i>	55.41%	42.58%	45.30%
<i>pour les matinées</i>	74.43%	60.9%	61.40%

## **Lieu d'accueil enfants-parents «coccinelle »**

### **Contexte**

*Le lieu d'accueil parents enfants « Coccinelle » est un lieu d'éveil, de découverte et de jeu libre où l'enfant âgé de 0 à 4 ans s'épanouit à son rythme, au contact d'autres enfants et en compagnie d'un adulte référent (mère, père, grands-parents, assistante maternelle). Les parents y trouvent l'occasion d'échanger avec d'autres adultes et des professionnelles de la petite enfance.*

*Ce service s'adresse exclusivement aux habitants de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.*

### **Objectifs**

*Coccinelle n'est pas une structure d'accueil puisque l'enfant demeure en présence de l'adulte qui l'accompagne. Les professionnelles privilégient l'échange entre les adultes présents. L'accueil est anonyme et gratuit.*

*L'équipe se compose d'une Directrice (EJE) et d'une Auxiliaire de puériculture.*

*Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi (fermé le mercredi) de 8h30/12h00 – 13h30/17h00*

### **Bilan 2008**

*Fréquentation du lieu d'accueil / comparatif 2006/2008*

	2006	2007	2008	<b>Evolution 2007/2008</b>
<i>Nombre d'enfants</i>	157	142	154	+ 8,45 %
<i>dont nombre de nouveaux enfants</i>	97	71	85	+ 19,72 %
<i>Nombre d'adultes</i>	181	159	169	+ 6,29 %
<i>Nombre de visites</i>	1787	1638	1769	+ 8,00 %
<i>Nombre de séances</i>	333	336	338	+ 0,06 %
<i>Nombre d'heures ouverture hebdomadaire</i>	26 h	26 h	28h	

*fréquentation du LAEP est en augmentation :*

- 7 nouvelles familles en moyenne par mois découvrent la structure,
- La moyenne d'âge des nouveaux enfants est de 17 mois,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 31 nouveaux enfants ont moins d'un an (soit 36%),
- Le nombre de pères accompagnant leur épouse fait augmenter le nombre d'adultes,
- Le nombre annuel de séances est quasiment égal (+2 séances).

## Relais Assistantes Maternelles « libellule » et « papillon »

### Contexte

Les RAM « Libellule » et « Papillon » sont des lieux d'informations, d'écoute ; un point de rencontre, de soutien à la profession pour les assistantes maternelles indépendantes. Ils mettent en relation les assistantes maternelles et les parents : ils apportent aide et conseils dans les démarches administratives, les droits et les obligations de chacun...concernant l'accueil de l'enfant. Les Relais proposent des activités aux enfants accueillis à domicile sous la responsabilité de leur assistante maternelle.

### Objectifs

Sur le territoire des 2 RAM, **189** assistantes maternelles indépendantes exercent. A fin 2008, **57** d'entre elles ont utilisé le service. Ces services sont gratuits et itinérants sur la Communauté de Communes. « Libellule » et « Papillon » possèdent chacun leur territoire géographique pour les ateliers et les permanences administratives. Un planning est transmis chaque mois à chaque mairie de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

Chaque Relais est géré par une responsable : une Educatrice de Jeunes Enfants et une auxiliaire de puériculture.

### Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi : 8h30/18h00  
Mercredi : 8h30/12h00 ; 13h30/17h00.  
Vendredi : 8h30/17h00

### Bilan 2008

	2005	2006	2007	2008
Nombre d'assistantes maternelles ayant fréquenté les RAM	55	61	64	57
Nombre de familles ayant utilisé le service		276	376	298
Nombre d'ateliers	98	109	163	345
Nb permanences administratives	283	288	484	332
Nb contacts téléphoniques	654	676	1076	1 183

### Bilan financier des services Petite Enfance

#### **RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PETITE ENFANCE PAR FINANCEUR**

	SUBVENTIONS 2006	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008	EVOLUTION EN % 2007/2008
CAF	448 087,30	476 212,85	643 534,86	+ 35,14 %

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>MSA</b>	<b>15 513,31</b>	<b>16 687,81</b>	<b>13 761,51</b>	<b>- 17,54 %</b>
<b>CONSEIL GENERAL</b>	<b>141 859,19</b>	<b>154 009,96</b>	<b>163 273,67</b>	<b>+ 6,02 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>605 459,80</b>	<b>646 910,62</b>	<b>820 570,04</b>	<b>+ 26,84 %</b>

## III.4 – Compétences facultatives

### Organisation et gestion des transports scolaires des primaires vers la piscine

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte « Piscine ». Sur l'année scolaire 2007/2008, les CP-CE1-CE2 du territoire ont suivi à raison de 15 séances par classe un apprentissage de la natation. Cela a représenté :

	Syndicat	CCBT	%
Nb de classes	90	55	61%
Nb d'élèves	2118	1318	62%
Nb de séances	1344	825	61%
Nb de navettes (2 classes par car)	572	351	61%

### Étude pour la coordination des pratiques musicales, chorégraphiques et d'art dramatique sur le bassin de vie

L'étude a démarré début 2008 et porte sur le territoire des 3 Communautés de Communes du Bassin de Vie. Le diagnostic a été achevé fin 2008. Les préconisations ont été définies en 2009.

### Construction, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Coulommiers

2008 a été la première année de complet fonctionnement de l'aire d'accueil ouverte en avril 2007. Le taux d'occupation sur 2008 a été de 92% et aucun problème n'est à signaler : l'aire est bien gérée par ADOMA et les résidents sont respectueux des installations.

M. RIESTER : Merci M. DHORBAIT pour cette présentation exhaustive de l'activité de notre Communauté de Communes.

M. THIERRY : La Communauté de Communes, vis-à-vis de la petite enfance a-t-elle un projet de crèche collective à Coulommiers ?

M. DHORBAIT : Dans l'immédiat non. On a un projet d'une création d'un lieu d'accueil sur le quartier des Templiers puisqu'on s'est aperçu que les gens du quartier des Templiers ne venaient pas forcément à Vaux. C'est un besoin et nous allons créer

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*une structure sur ce quartier pour être plus proche des familles et éviter les déplacements, mais pour le moment, il n'y a rien d'autre de prévu.*

*M. RIESTER : On a une réflexion sur une crèche d'entreprise. Mais pas sur une crèche collective, ce qui sont deux choses différentes et là-dessus on associe l'hôpital à la réflexion. C'est un sujet lourd et long, mais c'est un sujet important.*

*Mme THOURET : Sur la crèche familiale Les Cigales, on se rend compte que sur 2008 et 2007, il y a moins de présence réelle, par contre il y a plus d'heures facturées est-ce que cela sous-entend qu'il y a des désistements de présence des enfants et que ça serait facturé ?*

*M. DHORBAIT : oui bien sûr, toute réservation est due, puisqu'on met du personnel à disposition. A partir du moment, où on a un manque de présence, malgré tout le personnel est là, donc on maintient la facturation.*

*M. RIESTER : Pas d'autres remarques. On va pouvoir libérer M. DHORBAIT. On le remercie de sa venue en lui souhaitant bon courage et je crois que nous avons prochainement un conseil syndical suivi d'un dîner avec les membres de l'intercommunalité.*

*M. DHORBAIT : Merci de m'avoir invité et de m'avoir écouté et je vous souhaite bon courage.*

*Applaudissements.*

M. RIESTER déclare la séance ouverte.

M. RIESTER expose le projet de délibération.

En date du 24 septembre dernier, le Conseil Communautaire de la communauté de communes de la Brie des Templiers a approuvé son rapport d'activité 2008.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque maire des communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) doit en faire la communication en conseil municipal.

La première partie du rapport relate l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes et l'évolution de son activité.

La deuxième partie, présente le bilan financier de l'année 2008 en fonctionnement, en investissement et la répercussion de la création du budget annexe dédié exclusivement aux opérations relatives à la zone industrielle.

Enfin, la troisième partie du rapport, présente le bilan des actions 2008.

Le rapport est transmis par courrier électronique et reste consultable à la Direction Général des Services.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche)

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

approuve le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers joint à la présente

## Question n° 2

### **MODALITES D'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR TOUTES LES PROCEDURES DE DELAGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNE DE COULOMMIERS**

M . AUBRY expose le projet de délibération.

Comme il va y avoir la nouvelle station d'épuration et que le contrat de délégation de service public comprenait uniquement Coulommiers, il est nécessaire de revoir la délégation de service public, uniquement pour ce qui concerne les réseaux.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de créer une commission de procédure de délégation de service public qui est composée du Maire ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Aujourd'hui, il n'est pas question de composer cette commission il convient juste de convenir de présenter des listes pour le 8 janvier 2010.

Je vous propose, puisque le vote est à la proportionnelle, de constituer une liste de 4 places suppléants et titulaires pour le groupe majoritaire et un suppléant et un titulaire pour le groupe de l'opposition. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette procédure ? Pour éviter d'avoir des constitutions de listes de faire des votes qui ne serviront à rien puisqu'il y a cette proportionnalité qui sera toujours la même de 4 et 1.

M. THIERRY : on se retrouverait dans composition de la Commission d'appel d'offres. Parce que nous avons préparé une liste qu'on était prêt à dresser avant le 8 janvier 2010.

M. AUBRY : vous pouvez présenter une liste, mais de toute façon lorsque l'on fera le dépouillement, on se retrouvera avec un titulaire et un suppléant pour l'opposition.

M. THIERRY : On ne voit pas d'inconvénient à ce que ce soit comme la commission d'appel d'offres.

M. RIESTER : On décide que ce soit le même principe que pour la commission d'appel d'offres.

M. AUBRY : On validera cette liste lors du prochain conseil municipal au mois de janvier.

M. RIESTER : Donc on vote sur le principe de constituer une liste en respectant bien évidemment le cadre réglementaire qui opère dans ce type de procédure.

L'article L.1411-5 du CGCT prévoit que dans le cadre des procédures de délégation de service public local par une commune de 3 500 habitants et plus, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, c'est-à-dire le Maire, ou son représentant dûment habilité par délégation, qui est président de droit de la commission.

5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est en outre procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable public et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la commune public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'article D.1411-5 du CGCT prévoit que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

La commune de Coulommiers devant renouveler sa procédure de délégation de service public de l'assainissement en 2010, il sera nécessaire d'élire une commission d'ouverture des plis. Il est donc demandé au Conseil municipal de fixer dès à présent les conditions de dépôt des listes, afin que l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis puisse avoir lieu dès le début de l'année prochaine.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DECIDE d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui sera appelée à retenir les candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations selon les modalités suivantes :

- Les listes doivent comprendre au plus dix noms, cinq titulaires et cinq suppléants,
- Les listes, conformément à l'article D.1411-4 du CGCT, peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes devront être déposées à la Direction Générale des Services de la Mairie au plus tard le vendredi 8 janvier 2010 à 17 h 30.

## **Question n° 3**

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA GEOTHERMIE – MODIFICATION DE LA FORMULE DE REVISION**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cela consiste, comme tous les ans, à valider les révisions de prix de prestations R2 concernant la géothermie. Ces prestations augmentent en fonction de la référence des prix de l'industrie et des services aux entreprises opérés par l'INSEE en mars 2009.

C'est juste une validation de l'application de la clause qui est contractuelle, mais on doit le présenter au Conseil Municipal.

Mme SABATÉ : C'est une clause contractuelle ou c'est un contrat qui peut être revu par des appels d'offres ?

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : Oui, tous les cinq ans à l'issue de ce contrat, c'est revalider par un appel d'offres. Le contrat a été renouvelé, il y a deux ans dans ses clauses contractuelles, il y a la réévaluation annuelle à valider.

M. THIERRY : On s'attendait à avoir la formule de révision, ou le projet d'avenant. Nous n'avons rien, on va s'abstenir.

M. AUBRY : Il ne peut pas y avoir de projet d'avenant, puisque de toute façon c'est l'application stricto sensu d'une formule. Ce que l'on pourra vous faire parvenir c'est la formule de révision.

M. THIERRY : Cela aurait été intéressant d'avoir l'ancienne formule et d'avoir la nouvelle formule.

M. AUBRY : Non, la formule ne change pas, ce sont les indices qui changent.

M. THIERRY : trimestriellement, ou annuellement, cela dépend des indices.

M. AUBRY : Ce sont des indices annuels. La révision est annuelle sur une formule qui est bien établie.

M. THIERRY : La confiance n'exclut pas le contrôle.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

- AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat de maintenance de la géothermie afin d'entériner la modification de la formule de révision du R2 suite au changement des indices de prix opéré par l'INSEE.

## **Question n° 4**

### **MISE A DISPOSITION GRATUITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ELEVES DE L'ECOLE SAINTE-FOY**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

L'école SAINTE-FOY, comme les Collèges Hippolyte Rémy et Madame de Lafayette, est autorisée par convention à utiliser les vestiaires du parc des sports depuis 1981, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 000 francs. La trésorerie n'accepte plus d'appliquer cette convention car elle n'a pas fait l'objet d'un avenant lors du passage à l'euro et est donc toujours libellée en francs, alors que les paiements sont bien entendu effectués en euros.

A cette occasion, il est proposé au Conseil municipal d'aligner le régime des élèves de l'école SAINTE-FOY sur celui des autres établissements scolaires en permettant une mise à disposition gratuite des installations sportives dans les conditions et créneaux horaires définis par le service des sports.

M. THIERRY : Nous trouvons que la décision de 1981 était tout à fait juste. Il nous paraît normal que les enfants d'une école privée puissent utiliser les vestiaires moyennant une redevance. J'ai envie de vous poser la question du pourquoi la conversion n'a pas été faite au moment du passage à l'euro ?



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Puis les familles qui mènent leurs enfants à Sainte Foy paient un établissement scolaire, je trouve normal que cet établissement scolaire paie une redevance à la collectivité territoriale. De plus, je pense qu'à l'Ecole Sainte Foy, il n'y a pas que des enfants de Coulommiers, il y a aussi des enfants d'autres communes et enfin, je crois que les 150 euros pouvaient bénéficier à une école publique et il me semble qu'en supprimant cette redevance et bien on a le choix de l'école libre par rapport à l'école de la République.

M. FOURNIER : M. THIERRY, je reconnais bien là votre esprit d'ouverture. Pour autant, l'école de Sainte Foy est conventionnée. Les Professeurs sont payés par l'Etat. Les subventions qui ont permis de réaliser les installations sportives émanaient de l'Etat, du Département, de la Région et je n'imagine pas que les parents des enfants scolarisés à Sainte Foy viennent uniquement de Pologne. Globalement, cela signifie qu'ils sont redevables aussi de pouvoir faire utiliser leurs enfants des installations sportives sur une commune. Je crois que les temps ont changés. Effectivement, cette délibération de 1981 a un peu vieilli et désormais une école sur le territoire de Coulommiers, qu'elle soit privée ou publique puisse bénéficier des installations sportives de la communauté, moi cela ne m'interpelle pas.

Mme DELOISY : Je peux vous dire qu'une réunion se fait au mois de juin pour planifier les horaires d'utilisation. C'est une réunion qui se fait avec les professeurs d'EPS des différents collèges. Ils sont tous rémunérés par l'Education Nationale et ce sont eux qui, sur proposition, choisissent leurs créneaux leurs horaires. Voilà comment se fait la répartition de créneaux au Parc des Sports, sur les Collèges Hippolyte Rémy, Madame de Lafayette et Sainte-Foy.

M. THIERRY : Je vous entends, c'est un choix que vous faites. Je vous dis que pour nous, le choix de 1981 était juste.

M. RIESTER : Les choses ont changé. C'est de l'ordre du symbole. Je veux bien que vous insistiez sur le symbole. Moi, je crois franchement que c'est pour simplifier les procédures. J'entends votre message. Je crois que ce qui est bien c'est que ce soit le plus simple possible, ça ce passe bien, comme l'a rappelé Mme DELOISY. Continuons d'avoir ce bon fonctionnement avec l'Ecole Sainte Foy et cela va dans le bon sens.

M. THIERRY : En revanche, vous n'avez pas répondu à une question : Pourquoi, lors du passage à l'euro, on n'a pas converti ?

M. RIESTER : Je ne sais pas. Je me renseignerai si vous voulez.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche) et 2 abstentions ( Mmes RABEY et SABATÉ)

- AUTORISE l'école SAINTE-FOY à utiliser gratuitement les installations sportives de la Ville dans les conditions et créneaux horaires définis par le service des sports.

## Question n° 5

### RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la rénovation de l'hôtel de ville et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées, il est nécessaire de faire une modification d'autorisation de programme. Pour plusieurs raisons puisque le programme a été légèrement décalé dans le temps et d'autre part, il a été nécessaire de faire quelques modifications qui ont entraîné un surcoût financier. Ces modifications répondent aux exigences des Bâtiments de France et des services de sécurité.

Par délibérations en date du 23 juin 2008 et 23 mars 2009, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme d'un montant total de 911 710 €TTC et d'une durée de deux ans pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Suite à la procédure de mise en concurrence adaptée, le montant des travaux programmés s'élève à 918 500 € TTC pour les neuf lots (options pierres taillées et parquet neuf comprises). En outre des marchés complémentaires seront nécessaires pour permettre une réelle finition de l'opération avec une rénovation du Hall, de la cage d'escalier et du cabinet du Maire (couloir, deux bureaux et climatisation). Ces travaux complémentaires sont estimés à 65 800 €TTC.

Il est donc nécessaire de modifier l'autorisation de programme votée et la répartition des crédits de paiement pour tenir compte du déroulement effectif de l'opération. Il est donc proposé au Conseil municipal de porter l'autorisation de programme à 1 046 600 € TTC avec la répartition des crédits de paiement suivante :

CP 2008 : 4 400 €TTC

CP 2009 : 57 900 €TTC

CP 2010 : 984 300 €TTC.

Je vais vous demander en même temps l'autorisation d'engager cette dépense à partir du 1<sup>er</sup> janvier avant le vote du budget, la somme avait été prévue dans le budget précédent, afin de commencer les travaux le plus tôt possible.

Il est en outre demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

M. THIERRY : Comme on l'a dit lors d'un précédent conseil municipal, nous n'aurions pas fait ce choix. Nous aurions d'abord pensé aux citoyens à ceux qui se rendent en Mairie parce que quand on regarde l'espace d'accueil que nous avons sur le bâtiment en face, il nous semble plus urgent d'aller investir sur l'accueil, que sur l'hôtel de ville et en plus quand on voit maintenant qu'on en est à mettre la climatisation dans les bureaux de M. le Maire, refaire le bureau de M. le Maire. Pour les gens qui aujourd'hui à Coulommiers, connaissent des difficultés, moi, je pense que c'est un peu se moquer d'eux. A l'échelle locale c'est un peu ce que l'on a vu au niveau National quand le Président se fait élire, qu'il commence par revoir ces indemnités et bien là, je dirais M. le Maire que vous êtes dans la même logique, vous vous servez d'abord et après on verra bien pour les autres.

M. RIESTER : Bravo M. THIERRY bel exemple de caricature. Encore une fois vous êtes au niveau qu'on n'attend pas de l'opposition municipale dans une commune comme là nôtre. C'est complètement faux, je vous l'ai déjà dix cinquante fois, mais je vous le redis,

1 – c'est prioritaire qu'il y ait une accessibilité pour handicapé à l'hôtel de ville de Coulommiers, c'est clair net et précis.

Quand vous dites que l'accueil de la population n'est pas à l'hôtel de ville, franchement... qu'on aurait du le faire il y a quelques années, soit, j'en prends une part de responsabilité. Quand je suis arrivé en tant que Maire, le projet était déjà dans les

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tuyaux, il m'a semblé opportun, même si je sais bien que ça pouvait laisser à l'opposition la possibilité d'entrer dans la caricature, comme vous le faîte, mais j'ai préféré aller jusqu'au bout du projet parce qu'il me semble que l'accessibilité pour les personnes handicapées est une priorité. On essaie de le faire partout dans Coulommiers, en commençant par l'hôtel de ville. Dans cette salle des mariages on reçoit beaucoup de monde, que ce soit pour les mariages, pour les cérémonies, pour les commémorations. C'est l'endroit de tous les Columériens quand il y a une manifestation un peu spécifique. Ce n'est pas la question du bureau du Maire, c'est la question de l'hôtel de Ville et notamment de la salle des mariages qui est un lieu de réception qui est régulièrement utilisé.

Deuxième point, je vous l'ai toujours dit aussi et tous les Columériens le savent et le pensent que l'extérieur de l'Hôtel de ville, puisqu' à partir du moment où l'accessibilité handicapé était extérieure, vu l'organisation interne qui ne permettait pas de créer une cage d'ascenseur à l'intérieur, c'était l'opportunité et l'occasion d'en profiter de faire le ravalement qui est dans un état déplorable. Depuis 15 ans que je suis élu, j'entends François Feindel, photographe, qui dit que c'est un scandale que cette façade de l'hôtel de ville ne soit pas restaurée. Il y va aussi de l'image de la ville et pas seulement de l'image du Maire. C'était l'occasion puisqu'il y avait des travaux extérieurs de faire le ravalement de l'hôtel de ville.

D'autre part, le bureau du Maire, il y a eu un coup de blanc et on a remis les prises aux normes et les installations électriques aux normes, puisque le bureau avait été démonté par le prédécesseur. J'ai fait effectivement donner un coup de blanc dans mon bureau il y a maintenant un an et demi. D'autre part, il est clair qu'il n'y aura pas de climatisation. C'est une erreur. Il n'y a pas de climatisation de prévue, ni dans le bureau du Maire ni dans l'hôtel de Ville. On a la chance d'avoir un bâtiment avec des murs suffisamment épais pour être préservé de la chaleur extérieure. En plus à un moment où le développement durable est une priorité, il est hors de question d'avoir de la climatisation dans l'hôtel de ville. C'est une erreur de frappe et si ce n'est pas une erreur de frappe de toute façon, il n'y aura pas de climatisation dans les bureaux de l'hôtel de ville.

Je pense que c'est une bonne chose que l'on ait une accessibilité pour handicapés que l'on en profite pour faire le ravalement de l'Hôtel de Ville, surtout qu'il y a des infiltrations d'eau.

Concernant l'accessibilité handicapé du bâtiment en face, je vous l'ai déjà dix quinze fois, mais je vais vous le redire (parce qu'apparemment cela a du mal à rentrer). Nous travaillons avec le Conseil Général de Seine et Marne. On ne peut pas me taxer de dire des choses qui ne seraient pas la vérité, puisque c'est en partenariat avec le Conseil Général qui n'est pas de la même orientation politique que moi, cela ne vous a pas échappé. On travaille avec eux sur un mécanisme d'échange de terrains et de locaux dans le cadre de leurs besoins d'une nouvelle Maison de Solidarité, qui est anciennement l'UAS qui se trouve dans l'ancienne gendarmerie, ce qui permettra de récupérer, si on arrive à se mettre d'accord dans le cadre de notre négociation (on fait ça en bonne intelligence avec le Conseil Général) de récupérer ces locaux qui sont actuellement occupés par le Conseil Général pour y mettre les bâtiments administratifs de la ville. Cela permettra de conserver un patrimoine historique qui est en très bon état et de ne pas perturber les services pendant la transition ou les éventuels travaux. Quand on avait réfléchi, il y a maintenant quelques années sur les travaux, on s'est vite aperçu qu'il n'y avait pas de micros pieux sous le bâtiment administratif, on ne pouvait pas faire les travaux en laissant le personnel dans les locaux. Ce qui obligeait à faire un déménagement pendant deux ans des équipes du bâtiment administratif. Alors là en terme de qualité de travail et en terme d'accueil « bonjour les dégâts ». Là on est dans une situation qui me paraît aller dans le bon sens, c'est-à-dire de faire en sorte que la

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maison des Solidarités reste sur la commune de Coulommiers. Ce qui n'est absolument pas garanti puisque le Conseil Général peut très bien décider d'aller dans une autre commune du territoire. Cela permettrait de maintenir cet équipement public à Coulommiers et de maintenir un service public dans un patrimoine historique sans perturber ni les services, ni les usagers qui ont à faire aux équipes du bâtiment administratif. Je crois que cela va dans le bon sens et on continuera, chaque fois qu'on investi dans un équipement public, comme à l'a fait au gymnase des Templiers, de veiller à ce que l'accessibilité aux handicapés soit prise en compte de façon prioritaire. C'est obligatoire et vous nous reprochez de le faire M. THIERRY.

M. THIERRY : Non. Nous parlons des priorités. Avec un million d'euros on faisait pas mal d'autres choses.

M. RIESTER : ça c'est une priorité, d'avoir l'accessibilité pour handicapés à l'hôtel de ville de Coulommiers et, plutôt que d'avoir des bouts de plâtre le long de l'ascenseur d'en profiter pour faire le ravalement de l'Hôtel de ville. C'est vrai que le budget du coup est important, je le conçois. On a pris la décision de faire quelque chose de qualitatif. C'est un bâtiment patrimonial de Coulommiers, l'Hôtel de Ville. C'est le symbole de la Commune et deuxièmement, on a vu cela avec l'architecte des Bâtiments de France, il nous a demandé ce qu'on n'avait pas prévu, pour mettre des pierres de taille plutôt que de faire des reconstitutions. On peut partager ce même objectif quand on fait quelque chose dans le patrimoine de Coulommiers de faire les choses correctement. Il se trouve que c'est l'Hôtel de Ville et que l'on tombe dans la caricature, comme vous le faites. C'est votre choix de toute façon les Columériens jugeront.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche)

- Modifie l'autorisation de programme pour la rénovation de l'Hôtel de Ville et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant de l'AP : 1 046 600 €TTC

CP 2008 : 4 400 €TTC

CP 2009 : 57 900 €TTC

CP 2010 : 984 300 €TTC.

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur le CP de l'année N+1 et que les crédits de paiement votés pour 2010 seront automatiquement inscrits au budget primitif 2010, et disponibles dès le 1er janvier 2010 sans attendre le vote du budget.

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour la rénovation de l'Hôtel de Ville dans la limite de 984 300 euros TTC.

- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

## **Question n° 6**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder :

- à la promotion d'un adjoint d'animation de 2ème classe (suppression d'un poste correspondant) en 1ère classe (création d'un poste correspondant), suite à sa réussite au concours.
- au passage à 18h30 d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique, actuellement à 13,75 heures. Le poste à temps complet (20 heures par semaine pour ce grade) prévu initialement est par conséquent supprimé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

## Question n° 7

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET 2009 AU TITRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL POUR LE TRESORIER PRINCIPAL**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme tous les ans, il convient d'attribuer à Mme LEVRAUX, Trésorière Principale, une indemnité par rapport au conseil et à la confection du budget du Service culturel et (je vais anticiper sur le point suivant) pour l'Office de Tourisme.

Pour la régie du Service culturel, cela s'élève à 322.29 € et pour l'Office de Tourisme à 209.98 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

d'accorder annuellement à Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil d'un montant de 277.29 € et l'indemnité de confection du budget d'un montant de 45 € au titre de l'année 2009 pour la régie du service culturel.

## Question n° 8

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET 2009 AU TITRE DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LE TRESORIER PRINCIPAL**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

d'accorder annuellement à Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil d'un montant de 164.98 € et l'indemnité de confection du budget d'un montant de 45 € au titre de l'année 2009 au titre de la régie de l'office de tourisme.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 9

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'UNE CROIX RELIQUAIRE DU PRIEURÉ SAINTE FOY DATEE DU 16EME SIECLE EXPOSEE AU MUSEE MUNICIPAL AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de sa politique de restauration des œuvres exposées au musée de Coulommiers répondant au label Musée de France, la municipalité a la possibilité de faire financer les travaux de Restauration et le nettoyage d'une Croix reliquaire du Prieuré Ste Foy datant du 16ème siècle.

Le montant de la restauration s'élève à 1.500 € et sera pris en charge à hauteur de 400 € par la Ville de Coulommiers et 1.100 € par les Amis du Musée. Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour d'un montant de 400 euros.

Je remercie les Amis du Musée qui soutiennent cette opération par leur participation.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France cette subvention d'un montant de 400 €

## Question n° 10

### **DEMANDE DE SUBVENTION ETAT/REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU FONDS YVETTE TROISPOUX POUR LE MUSEE MUNICIPAL AUPRES DU FONDS REGIONAL D'ART MODERNE (FRAM)**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme vous le savez en Juin 2008, la Mairie a acquis, lors d'une vente aux enchères une grande part des œuvre d'Yvette TROISPOUX, notre chère photographe Columérienne. Je vous rappelle quelques chiffres, la ville avait acquis à hauteur de 4 300 € Je remercie à nouveau les amis du Musée pour leur participation de 1 500 €, l'Association Le Valentin qui avait également mis 1 500 € et les Amis de la Couleur pareil 1 500 €

On sollicite le Fonds Régional d'Art Moderne pour une subvention de 40 % de l'achat de la Ville, qui s'élèverait à 1 700 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 30 voix pour.

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès du FRAM cette subvention d'un montant de 1.700 €

## Question n° 11

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL 2009

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'une opération zéro par rapport à l'organisation des Ceremony of Carols pour un montant de 3 500 €

En Fonctionnement la DM s'équilibre à zéro euro en dépenses et en recettes.

Il s'agit de procéder à des virements de crédits d'un chapitre sur un autre du fait du changement d'imputation.

A la demande de Mme MOTOT, Mme MAASSEN précise que les Ceremony of Carols c'est un travail de longue haleine, c'était il y a dix huit mois. J'avais sollicité Monique TREQUANT, qui est professeur à l'Ecole de Musique. Elle a tout de suite accepté de participer à l'élaboration de ce projet qui va regrouper environ 150 choristes des chœurs de Coulommiers et des enfants de la région. Je tiens à souligner aussi que c'est un partenariat avec la ville de la Ferté sous Jouarre. Je souhaitais que le concert soit donné en priorité à Coulommiers. Il se répétera le dimanche à la ferté Sous Jouarre. Je vous invite tous à venir en nombre, cela va être extrêmement beau. Non ce n'est pas gratuit. On a fait des tarifs préférentiels pour les parents, ils ont une place gratuite sur deux.

Je vous rappelle que c'est le soir du lancement du marché de Noël. Ca lance les festivités de Noël On lance le marché de Noël à 17 h 30 et le soir on se retrouvera à l'église à 20 h 30.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche et Mmes RABEY et SABATE),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

### **Question n° 12**

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DU TOURISME 2009

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit des Villes et Villages illuminés. On remet des prix aux dix premiers participants qui reçoivent donc un cadeau. Parmi ces cadeaux, il y avait un bon d'achat de 150 € à GAMMVERT. Mme la Trésorière Principale estimait que cela ne rentrait pas dans la régie de l'Office de Tourisme. On a régularisé et on a procédé à un virement de crédit.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à zéro euro en dépenses et en recettes.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'agit de procéder à des virements de crédits du compte 6231 au compte 6718 « autres charges exceptionnelles » pour un montant de 150 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

## Question n° 13

### ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur de 45 créances municipales pour un montant total de 14 634,13 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de récupérer ces créances car soit les débiteurs sont insolvable, décédés sans héritiers, déménagés sans laisser d'adresse ou ont fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, soit les créances en cause sont inférieures au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

des impayés de restauration scolaire pour 552,30 €

des impayés loyers et charges pour 13 443,93 €, soit environ 4 ans d'impayés pour le même débiteur

une amende pour livres non rendus pour 53,59 €

4 taxes ordures ménagères pour 584,31 €

Mme SABATE : Comment cela se fait que l'on mette 4 ans ... (inaudible)

M. FOURNIER : Le processus est le suivant. Les loyers sont payés à la Trésorerie Principale. La Trésorerie Principale engage les commissions comminatoires, lorsqu'elle ne peut pas recouvrer les montants des loyers, ces démarches n'ont pas pu aboutir. Je suis autant interpellé que vous, parce que ce n'est pas la première fois que des créances un peu tardives sont imputées à notre budget. Nous allons mettre en place sur le parc des logements de l'Hôtel de Ville un dispositif de recouvrement qui nous permettra de valider le paiement des loyers, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque c'est la TP qui encaisse. Donc, il y a effectivement un retard au niveau des écritures. On va mettre en place un dispositif qui va nous permettre d'être plus réactifs et engager pour notre compte des recours.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 14 364,13 euros.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 14

### AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010- ACVL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Mme MOTOT présidente de l'ACVL ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Comme vous le savez chaque année, pour permettre le fonctionnement de certaines associations il convient de leur délivrer une avance sur leur subvention avant de voter le budget 2010.

Nous vous demandons de prendre cette disposition à l'égard de l'ACVL pour un montant 40 000 euros.

Je vous rappelle qu'en 2009 cette association a bénéficié d'une subvention de 304 350 € pour vous faire comprendre que pour débiter l'année avant le vote du budget, ils ont besoin de trésorerie.

M. THIERRY : Je saisis l'occasion pour dire deux mots sur Longchaumois. Je suis passé pendant les vacances d'été à Longchaumois. J'ai été très bien accueilli. J'ai eu la chance de pouvoir visiter l'ensemble de l'établissement. J'ai toujours voté les subventions qui sont accordées, les travaux qui sont présentés pour Longchaumois et j'ai été très heureux de voir la maison de Coulommiers.

Voyant Longchaumois, je me souviens que nous avions des bâtiments à Chailly en Brie que nous avons vendus et cela me conforte dans ma conviction que nous aurions pu faire une maison pour nos enfants aux portes de Coulommiers. C'est-à-dire qu'elle existait, il fallait la conforter plutôt que de vendre les bâtiments.

M. RIESTER : On s'est dit, est-ce qu'il va aller jusqu'au bout de son intervention à faire un compliment positif. On s'est dit ça tient, ça tient et bien non ! Comme d'habitude à la fin, c'était une méthode pour nous amener une critique. En tout cas, je prends avec plaisir, ainsi que Ginette MOTOT qui s'occupe de Longchaumois, les compliments concernant Longchaumois. Ginette MOTOT va peut être compléter par un détail sur les travaux qui viennent d'être faits et à travers les compliments que vous avez faits sur Longchaumois, cela va être une occasion pour saluer le travail qui a été fait par les équipes.

Quant à Chailly-en-Brie, c'est une décision qui remonte à plusieurs années. On travaille avec la Communauté de Commune de la Brie ds Templiers sur ce qui se fait aujourd'hui en matière d'accueil de loisirs avec des structures un peu décentralisées dans les quartiers ou au plus près des quartiers. C'est donc sur cette orientation que nous allons aller, en prenant en compte éventuellement la dimension intercommunale de cette problématique. Je crois que revenir sur Chailly, c'est votre responsabilité. Nous on a pris la nôtre à l'époque.

Mme MOTOT : Quelques petits mots sur Longchaumois. Longchaumois, coût cher, mais profite à tout le monde, à tous les âges. Ce qui me conforte sur ce que nous pouvons investir à Longchaumois, c'est que maintenant les jeunes vont partir à Longchaumois, cet été (les jeunes de 13 ans à 16 ans). On a mis cela sur pied avec Sophie DELOISY et Eric RAMBEAU qui s'occupent de la Jeunesse et aussi, écoutez-bien, les familles nécessiteuses. On va commencer par un long week-end à

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Longchaumois pour qu'ils sortent et aillent voir ce qu'est le Jura et là-bas Coulommiers peut les accueillir à moindre prix. D'autant plus que la cuisine est terminée et nous pouvons maintenant être sûrs de pouvoir recevoir davantage de gens dans les meilleures conditions. Donc ça c'est une bonne nouvelle. Tout le monde, encore plus de monde va en profiter. Il faut en avoir conscience.

M. FOURNIER : Juste une remarque concernant Longchaumois. Vous l'avez vu en DM N° 2, nous avons acheté 2 minibus, l'un d'entre eux est destiné à Longchaumois.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour.

- autorise le Maire à verser l'avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 40 000 euros.

Mme MOTOT présidente de l'ACVL ne prend pas part au vote

## Question n° 15

### **AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010- CCAS.**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

M RIESTER, Président du CCAS ne prendra pas part au vote.

Cette fois ci, il s'agit de verser une avance de subvention à hauteur de 50 000 € pour que le CCAS puisse commencer l'année dans de bonnes conditions.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour.

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

M RIESTER, Président du CCAS ne prend pas part au vote.

## Question n° 16

### **REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009: COMPLEMENT A LA LISTE DU 23 mars 2009**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le 23 mars dernier, le tableau des subventions pour l'année 2009 a été arrêté mais il convient d'apporter un complément à cette liste à savoir :

Il s'agit d'ajouter une ligne à ce tableau. En effet, nous vous proposons pour aider les commerçants du centre ville, à soutenir leur activité pendant la période de Noël et animer le centre ville de leur servir une subvention à hauteur de 30 000 € Elle sera utilisée non pas, comme l'a indiqué la note de présentation à financer une patinoire, puisqu'ils n'ont pas trouvé cette année, au regard des délais impartis du montant de l'investissement qu'il fallait y consacrer, à louer une patinoire. Ils changent leur copie, ce qui est assez sympathique, l'animation sera basée sur des structures gonflables qui seront installées sous la halle aux Fromages et qui seront ouvertes aux petits comme

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

aux grands de 7 à 77 ans. Ces structures gonflables devront être dégonflées la nuit et surveillées.

Mme CANALE : Vous nous dites qu'il n'y aura pas de patinoire. Hors, dans la délibération, on nous propose de voter sur une subvention de 30 000 €. Je pense que le prix d'une patinoire n'est pas tout à fait le même que des châteaux gonflables. Peut-être que là encore comme je l'ai dit en commission à Mme MAASSEN, il aurait été souhaitable, que l'on réfléchisse à la politique que l'on souhaite mettre en place au niveau des animations, au niveau de la culture. C'est des choses que l'on vous demande depuis un certain temps et on ne voit rien venir. Je trouve un peu regrettable que pour les fêtes de Noël, on nous propose des châteaux gonflables.

M. FOURNIER : Nous on est très satisfaits de l'animation qu'il y aura en centre ville à Coulommiers, puisque le marché de Noël va redescendre en centre ville, puisqu'il y aura un carrousel devant l'Hôtel de Ville . L'année dernière nous avons rapatrié la patinoire au pied de l'hôtel de Ville et globalement cela avait un petit peu décalé ce pôle d'activités. On est content de voir de nouveau une activité s'installer sous la halle aux fromages. Il faut quelquefois savoir changer. La patinoire ce ne sera pas pour cette année. Cela faisait trois ans de suite qu'il y avait une patinoire, ce sera autre chose. Je suis bien satisfait que les enfants soient heureux de pouvoir jouer sur ce type d'activité. Pour avoir un enfant et pour les avoir vu tous jouer à l'occasion sur ce type de structure. Ce sera autre chose. On n'est pas obligé de s'enfermer dans la problématique patinoire. Quant au coût, il est certainement un peu moindre, mais au regard des frais qu'occasionnent la location des structures, le gardiennage et le fait qu'il faille les dégonfler et les regonfler, le matin et le soir, on est sensiblement dans l'enveloppe et si on supporte l'activité des commerçants du centre ville, c'est notre volonté.

Mme DELOISY : Il faut rappeler aussi, que pendant ces quinze jours d'animation, les jeunes participent. Ça leur permet de faire des chantiers jeunes et les 15 jeunes qui partent au séjour de ski au mois de Février participent à ces 15 jours et ça leur permet de payer pratiquement leur séjour.

Mme CANALE : Moi, je regrette une chose, c'est de ne pas avoir une place parmi vous. Evidemment, pas avec votre majorité. Je le regrette parce que dans mon établissement, moi, je suis chargée de l'animation, chargée de mettre en place des projets culturels et je n'ai pas un budget de 30 000 € pour mettre en place des animations, des projets. Je pense que c'est d'une autre qualité que ce que vous nous proposez pour 30 000 €. Mettre des châteaux gonflables à une période de Noël c'est franchement ne pas avoir beaucoup d'imagination, vous m'excuserez, mais pour les enfants de Coulommiers, je pense qu'on pouvait mettre autre chose.

M. RIESTER : En tout cas, on est ravi pour l'établissement de vous avoir. Je pense qu'ils ont beaucoup de chance de vous avoir, vu la qualité d'animation que vous mettez en place dans cet établissement. Nous on travaille en partenariat avec les commerçants. On va leur dire que vous estimez qu'ils ont peu d'imagination, mais on a la chance d'avoir une association de commerçants qui fait ce qu'elle peut. C'est vrai, qu'en ce moment c'est plus difficile pour elle pour récolter des fonds pour financer les animations. La patinoire qui était disponible dans ces délais là étaient très chère et ils n'ont pas voulu s'engager à partir du moment où ils n'étaient pas certains de pouvoir le financer. On n'a pas souhaiter renforcer le budget d'une façon exagérée, alors ce n'est peut être pas exactement la meilleure des animations que vous auriez organisée. Je vous invite à vous rapprocher d'eux pour leur prodiguer vos conseils. Ils nous ont proposé cela, faute de patinoire. On a estimé que c'était de notre devoir de continuer à les aider, à les accompagner dans les démarches qui étaient les leurs pour essayer de faire vivre

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

leur centre ville commerçant. Ce qui ne nous empêche pas nous d'animer, comme on le fait je pense avec un certain succès, Coulommiers tout au long de l'année, pas seulement pendant les fêtes et notamment au niveau des animations culturelles. Je tiens à nouveau à féliciter Véronique MAASSEN et à travers elle, toutes les équipes de la culture de Coulommiers pour le travail remarquable qui est opéré à Coulommiers en terme d'animation. Tous les évènements qui permettent de vivre tout au long de l'année sont remarquables. Je regrette que vous ne le reconnaissiez pas. En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, je remercie les Services Techniques qui sont en train d'installer les décorations de Noël, les sapins, les guirlandes lumineuses pour faire en sorte que notre ville ait un air de fêtes et je partage l'avis de M. FOURNIER de me satisfaire de la venue du marché de Noël au centre de Coulommiers. Cela a été un peu compliqué pour tous les participants, cela a été nécessaire de modifier son organisation. Là aussi, l'Office de Tourisme et Véronique MAASSEN ont fait un travail remarquable pour faire en sorte que cela puisse être possible en centre de ville de Coulommiers pour contribuer aussi à faire vivre le centre ville pour les commerçants. On est fier de notre centre ville commerçant et on est fier, en tout cas nous la majorité, de les accompagner dans les animations qu'ils essaient de mettre en place dans la limite des moyens qui sont les nôtres.

M. COILLOT : Simplement, M. le Maire, je voulais vous faire remarquer qu'il n'y avait pas que les commerçants qui sont en difficultés en cette fin d'année. Il y aussi, les ménages. Je voulais vous le rappeler.

M. RIESTER : Oui, d'accord. Merci M. COILLOT, mais en l'occurrence, il s'agit des commerçants qui souhaitent animer le centre ville commerçant et qu'il m'a semblé utile, comme on l'avait fait l'an dernier de participer à l'effort qu'ils mettent en œuvre pour animer le centre ville de Coulommiers. Mais c'est vrai qu'il y a un certain nombre de ménages qui sont en difficulté. On fait beaucoup avec le CCAS on fait le maximum pour aider pendant la période de fin d'année pour permettre aux personnes qui sont en difficulté d'avoir un petit cadeau de Noël, d'avoir un petit accompagnement pour ces fêtes de fin d'année.

M. THIERRY : Justement, M. le Maire, Roland COILLOT a raison. Je trouve que si la commune doit aider le commerce bien sûr mais aussi les familles. Je pense qu'il aurait été intéressant (Je vais vous faire une proposition qui ne sera pas la vôtre bien sûr) Je crois qu'il aurait été intéressant d'attribuer aux familles qui sont en difficulté, les familles les plus modestes, d'attribuer des bons d'achat chez les commerçants et ainsi je crois qu'on aurait fait une action beaucoup plus utile. Maintenant, ce n'est pas votre choix. Je pense que nous aurions eu une démarche toute autre.

M. RIESTER : ...si les Columériens vous avaient fait confiance. Je trouve que c'est dommage d'opposer. Mon devoir c'est de rassembler. Vous manifestement, c'est toujours de diviser. Pourquoi opposer une aide que l'on fait aux commerçants qui ont la volonté d'animer le centre ville de Coulommiers qui bénéficient à tous, ceux qui consomment chez les commerçants et les autres avec celles et ceux d'entre nous qui sont les plus en difficulté, je ne vois pas le rapport et je vois la façon dont vous divisez encore une fois les uns et les autres. Il faut rassembler. M. LEGEAY en tant qu'adjoint aux affaires sociales va pouvoir vous dire en deux mots ce qui est mis en place pour les familles pour les fêtes de fin d'année et vous verrez qu'on accompagne aussi, à ce moment là de l'année, les personnes les plus en difficulté.

M. LEGEAY : Je vais vous rappeler qu'il y a non seulement le colis de fin d'année qui est attribué aux personnes de 70 ans et plus. Ce n'est pas un colis alimentaire. On a voulu, avec l'ensemble des membres du conseil d'administration du CCAS, que ce soit

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

un colis festif et nous avons choisi des produits de qualité et non pas un bidon d'huile, un kilo de sucre. On n'a pas fait ce genre de chose. Deuxièmement, pour les personnes au moment de Pâques, il y a également pour celles et ceux qui sont au minimum vieillesse un colis. Je peux vous dire qu'ils apprécient vraiment parce que M. le Maire et moi-même et certains de mes collègues du conseil d'administration du CCAS reçoivent des courriers de remerciements. Nous proposons des séjours de vacances à des prix intéressants pour celles et ceux qui sont dans les difficultés que vous évoquez. Il y a également des aides alimentaires en fonction d'un quotient familial pour celles et ceux qui sont en difficulté. Je reste cantonné dans ce que vous avez évoqué. On tient compte des difficultés des gens. C'est notre choix.

M. THIERRY : Juste un tout petit mot M. le Maire, ce n'est pas tout à fait exact ce que vous avez dit. Nous ne divisons pas. Petit exemple, quand nous vous proposons une motion de soutien pour montrer justement que ce conseil soutient les familles qui sont touchés, le personnel de notre entreprise Brodard qui est une entreprise phare. Vous le refusez. La division, elle ne vient pas de notre côté. La division c'est vous qui la menez M. le Maire.

M. RIESTER : On va passer au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche et Mmes RABEY et SABATE),

- approuve la proposition du Maire d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2009 de 30.000 euros à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs)
- d'attribuer un complément de subvention au titre de l'exercice 2009 à l'association du Centre Culturel de 7500 euros
  
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association UCIE qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

## Question n° 17

### DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET VILLE 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il n'y aura pas de décision modificative pour les budgets annexes.

Une décision modificative qui prépare à la clôture de l'année budgétaire et qui va nous permettre en apurant les comptes de rendre cette clôture la plus facile possible. Il s'agit d'éviter d'avoir recours à un emprunt excessif en limitant les lignes de crédits qui n'ont pas été utilisées.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 600 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à – 1 688 435 euros en dépenses et en recettes.

L'objet principal de cette délibération est l'annulation des crédits qui ne seront pas utilisés avant la fin de l'année, afin de ne pas prévoir un volume d'emprunt trop important inutilement.

Les principales lignes annulées sont :

Rénovation de l'Hôtel de Ville : 713 500 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Regroupement des Services Techniques : 300 000 €

Travaux sur le mur des Brassets : 177 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau gymnase Voituret : 65 000 €

Divers travaux de voirie : 300 000 €

Ces opérations sont au stade des études préalables qui ont été plus longues et plus difficiles à mener que prévu. Leur réalisation effective interviendra en 2010. Les crédits nécessaires seront donc de nouveau prévus au prochain budget.

Les inscriptions nouvelles concernent les points suivants :

Recettes de fonctionnement

Réajustement d'écriture pour la vente du matériel de reprographie : 600 €

Dépenses de fonctionnement

Etude de la Chambre de commerce et d'industrie pour le développement du centre ville : 8 970 €

Taxes sur les fréquences radio électriques : 690 €

Admissions en non valeur : 3 005 €

Redevance d'archéologie préventive sur l'opération de réaménagement du centre-ville : 2 485 €

Fourniture de repas pour la restauration scolaire et les centres de loisirs : 38 430 €

Complément de subvention pour le Centre culturel : 7 500 €

Subvention à l'UCIE : 30 000 €

Complément de subventions OPAH : 18 500 €

Cimaises pour le musée : 1 800 €

Travaux de plomberie à l'école Vaux Village : 2 000 €

Ces dépenses nouvelles sont absorbées par le réajustement à la baisse des lignes de fonctionnement excédentaire qui permet en outre une augmentation de l'autofinancement à hauteur de 19 020 €

Recettes d'investissement

Augmentation de l'autofinancement : 19 020 € soit une prévision d'autofinancement à hauteur de 1 830 190 € (1 500 000 € initialement prévu au BP).

Complément FCTVA : 2 155 €

Complément TLE : 51 400 €

Subvention de l'Etat pour la création d'une rampe d'accès au Tribunal : 26 670 €

Solde DGE 2008 pour les travaux de rénovation des couloirs de l'école Jehan de Brie : 5 120 €

DGE 2009 pour le remplacement des châssis vitrés de l'école Louis Robert : 13 060 €

Subvention du Conseil Régional pour l'acquisition de photos d'Yvette Troispoux : 1 700 €

Diminution de l'emprunt : - 891 440 € soit une prévision d'emprunt à hauteur de 599 846 € (2 234 716 € prévu au BP).

Dépenses d'investissement

Imprimante pour le service culturel : 780 €

Complément pour les bureaux de l'Office de Tourisme : 640 €

Décorations de Noël : 1 300 €

Complément pour la signalétique de Vaux : 600 €

Complément pour la clôture du terrain de boules : 2 310 €

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des associations sportives : 40 000 €

Complément pour les travaux de mise en conformité de la cuisine

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de Longchaumois : 25 000 €

Achat de chalets pour le marché de Noël : 17 050 €

M. THIERRY : J'ai l'impression d'être le seul à parler ce soir. M. le Maire, je ne sais pas si on doit se réjouir de ne pas avoir recours à l'emprunt. Moi, je trouve, je ne parle pas de vos choix qui sont ceux des investissements. Simplement, je pense qu'aujourd'hui quand les Collectivités territoriales engagent des travaux de bâtiment, de travaux publics, cela permet de soutenir l'économie. Je ne me réjouis pas qu'on n'est pas recours à l'emprunt.

M. FOURNIER : D'un point de vue strictement technique, il s'agit de ne pas recourir de façon anticipé à un emprunt puisque nous reportons les travaux. Pour autant, les travaux que nous aurons à financer l'année prochaine feront l'objet du recours à l'emprunt. Il s'agit simplement de ne pas payer des intérêts intercalaires et de ne pas mobiliser un emprunt au moment où on n'a pas besoin de cette ressource c'est de la bonne gestion.

M. THIERRY : Oui, Pascal, j'entends bien. Tu vas comprendre quand même que si ça se faisait maintenant, c'est l'économie qui aujourd'hui tournerait. L'an prochain, c'est l'an prochain.

M. FOURNIER : Clairement, le décalage des travaux, Jean-Pierre Aubry vous l'a expliqué, des difficultés vis-à-vis des Bâtiments de France, des difficultés sur les sondages et ainsi de suite. Un calendrier chargé pour les services techniques à répondre à ces objectifs et puis je prends ma part de responsabilité, un budget qui a été voté relativement tard au mois de Mars. L'insistance que j'ai eue auprès des Services Techniques pour qu'un certains nombre de projets de travaux qui sont habituellement du fonctionnement soient regroupés pour constituer des projets d'investissement qui ont été réalisés en régie, qui a mobilisé sur le terrain pour beaucoup les équipes et qui nous ont fait à l'arrivée, prendre du retard. Pour autant, puisque nous sommes dans une dynamique d'autorisations de programme et de crédits de paiement, et aussi à partir du moment où on a consulté les entreprises sur ces projets, les cahiers de commandes, les soumissions ont été ouvertes, on a rempli notre rôle en matière de support à la relance. Non seulement on l'a rempli, mais on va poursuivre. Franchement, il y a un petit retard en termes d'allumage de réalisation, mais les carnets de commandes des entreprises sollicitées sont au rendez-vous. La masse financière consacrée à l'investissement ne change pas et elle va croître.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Il s'agit d'une question de trésorerie et je vous remercie de l'avoir précisé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche et Mmes RABEY et SABATE)

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°3 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

## **Question n° 18**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010**

M. FOURNIER procède à une présentation servant de support au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le débat d'orientations budgétaires s'organise autour de quatre parties :

## **I - ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2010**

### **DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES GENERALES POUR 2010 :**

- Une reprise de la croissance : + 0,75 % du PIB
- Une remontée de l'inflation : + 1,2 %
- Une croissance mesurée de la consommation des ménages : + 0,7 %
- Une reprise de l'investissement productif : +0,8 %
- Des taux d'intérêts qui devraient rester bas

### **DES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2010 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES avec notamment :**

- L'instauration de la taxe carbone
- La suppression de la taxe professionnelle
- La revalorisation des valeurs locatives

Ce contexte nous conduit à une politique financière prudente et maîtrisée permettant d'ajuster les dépenses au plus près des besoins afin de :

- Répondre aux attentes de la population en matière de service
- Maîtriser les charges de fonctionnement
- Mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme permettant un développement structuré de la Ville sur l'ensemble de ses domaines de compétence
- Maîtriser l'endettement.

## **II – LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE**

- Une capacité de désendettement équivalente à 5,2 ans.
- Un encours de la dette équivalent à 771 €par habitant.
- Un excédent de fonctionnement estimé à 1 830 000 € et un excédent d'investissement estimé à 642 000 €après emprunt.
- Une réduction des déficits d'investissement antérieurs qui passeront en 2010 de 2 472 000 €à 1 830 000 €et seront donc couverts par l'affectation du résultat de fonctionnement.
- Une capacité d'autofinancement (hors produit des cessions) stable : 12,8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2009 comme en 2008.

## **III – LES PERSPECTIVES POUR 2010**

- **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Dépenses réelles de fonctionnement prévisibles évaluées à un peu plus de **16 millions d'euros, elles** représenteront une dépense d'environ **1 128 euros par habitant.**

Elles tiennent compte notamment de :

- La constitution d'une brigade verte
- L'acquisition de 3 nouveaux bus hybrides et un bus électrique moyenne contenance sur la Ville dans le cadre de l'amélioration de l'offre de transport



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A cela s'ajoute les dépenses d'ordre notamment constituées de l'autofinancement évalué à 1 630 000 euros

## Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes totales de fonctionnement prévisibles : 18 millions d'euros, dont 9.7 millions d'euros de produit fiscal ce qui représente 53% des recettes fonctionnement.

## Les dépenses réelles d'investissement qui comprennent

- le remboursement en capital de la dette pour 732 000 euros
- **Le programme d'investissement 2010** : les achats de mobilier, de matériel, d'équipements divers et les travaux.

Le montant envisagé dans le cadre du présent scénario s'élève à **5 988 000 € dans l'optique du maintien de la politique d'investissement à un niveau équivalent à 2009.**

- Devront toutefois être impérativement inscrites : La rénovation de l'Hôtel de Ville, la construction de la Maison des Associations sportives, les études de conception des futurs services techniques,
- Ces dépenses obligatoires seront complétées par des travaux dont une liste jointe à la note du DOB constitue une 1<sup>ère</sup> piste de réflexion (Etude Gymnase Voituret, vidéoprotection, raccordement fibre optique, liaisons douces, espace paysager quartier des Templiers....)

## Les recettes d'investissement

Elles sont estimées à 5.485.000 euros hors restes à réaliser (TCTVA, TLE, subvention d'investissement

Pour mémoire :

- Affectation du résultat 2009 (recette réelle) : 1 830 000 euros
- Autofinancement (recette d'ordre) : 1 630 000 euros
- - **Les cessions de terrains.** Les négociations en cours laissent présager des cessions à hauteur de **3,5 millions d'euros.**
- - Seront ajoutés aux recettes d'investissement de l'exercice les restes à réaliser 2009 dont le montant n'est pas évaluable à ce stade.

## IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Les masses financières prévisionnelles devant être inscrites au budget primitif 2010 ayant été déterminées ci-dessus, les éléments de débat concernant les orientations budgétaires 2010 sont les suivants :

- **Détermination du niveau d'autofinancement**
- l'autofinancement doit au minimum être égal au remboursement en capital de la dette, soit 732 000 euros.
- Proposition à 1 630 000 euros

Cette orientation peut toutefois être discutée à la hausse ou à la baisse :

- Une augmentation de l'autofinancement permet d'augmenter le volume d'investissement mais conduira à réduire le montant global du programme d'entretien des bâtiments qui joue le rôle de variable d'ajustement.
- Une diminution de l'autofinancement conduit à augmenter le niveau d'emprunt nécessaire et réduit nécessairement les marges de manœuvre futures.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Détermination du niveau d'investissement**

- Le niveau de dépenses d'investissement réalisable sans emprunt est estimé à 8 680 000 euros toutes dépenses confondues (y compris les opérations d'ordre et le déficit d'investissement cumulé), ce qui permet de réaliser un programme d'investissement de 5 988 000 euros.
- 2 410 000 euros seront obligatoirement mobilisés pour les opérations suivantes : Rénovation de l'Hôtel de Ville, Construction de la maison des associations sportives, Conception des futurs services techniques.

Ce scénario dégage donc une enveloppe de 3 578 000 euros pour les arbitrages budgétaires.

Si le Conseil municipal souhaite aller au-delà de ce niveau d'investissement, l'inscription d'un emprunt sera impérative.

- **Détermination du niveau d'emprunt**

- L'emprunt nécessaire en 2010 dépendra directement du montant des dépenses d'investissement programmé comme rappelé ci-dessus.
- Le niveau d'emprunt a un impact à la fois sur l'investissement (remboursement en capital) et sur le fonctionnement (intérêts de la dette). Plus l'emprunt est important, plus les charges financières sont conséquentes ce qui réduit les possibilités d'autofinancement et donc les marges de manœuvre. Cet outil indispensable à la gestion d'une commune doit donc être utilisé avec prudence.
- En intégrant l'emprunt qui sera contracté en fin d'année 2009 (environ 500 000 euros), la capacité de désendettement de la commune au 31/12/2009 sera de 5,2 ans.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2010, les prévisions de cessions de terrains en 2010 permettant un niveau d'investissement conséquent (près de 6 millions d'euros), il est proposé de ne pas emprunter en 2010, afin de préserver la capacité d'emprunt future de la commune.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Je rajoute que tout cela se fait dans un contexte de stabilité de la fiscalité, c'est un de nos engagements de campagne de ne pas augmenter la fiscalité, nous le tenons comme nous le tenons depuis maintenant des années à Coulommiers. Je pense que c'est important dans cette période où malheureusement, ce n'est pas toujours le cas dans certaines collectivités locales. D'autre part, vous redire notre volonté d'investir faire en sorte d'améliorer les services et les équipements mis à disposition des Columériens mais aussi pour contribuer à la relance. C'est ce que j'avais dit d'une façon très forte au moment des vœux l'année dernière. C'est ce qu'on a concrétisé dans le budget. Comme le disait M. FOURNIER tout à l'heure, on a un petit décalage par rapport à ce qu'on imaginait en terme de réalisation des travaux d'où la décision modificative pour ne pas tout de suite mobiliser l'emprunt cette année puisque nous n'aurons besoin d'y recourir que l'année prochaine pour la réalisation de ces travaux là. Mais en 2010, nous aurons un gros programme d'investissement de prévu. On est en train de travailler pour l'instant dans les grandes enveloppes budgétaires, mais il est évident qu'en 2010, encore une fois, il y aura de nombreux investissements de programmés à Coulommiers et le tout, bien évidemment, en maintenant un autofinancement suffisant pour financer nos investissements et financer le remboursement des emprunts. Quand on emprunte il faut rembourser et pour cela il n'y a que l'épargne, c'est-à-dire la différence entre les dépenses de

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Voilà les quelques points que je voulais ajouter en complément.

M. AUBRY : M. THIERRY vous disiez tout à l'heure qu'il fallait qu'on augmente nos investissements. Là on a examiné les budgets ville, il faut parallèlement examiner les budgets annexes. Il faut savoir par exemple que pour 2010, on va engager des dépenses pour la rénovation des réseaux qui sont de l'ordre de 3 millions qui viennent s'ajouter au 6 millions d'investissement qu'on est susceptible d'engager. Il faut savoir aussi qu'on est en train de réaliser une station d'épuration qui va quand même coûter dans les 10 à 12 millions c'est quand même des investissements qui ont favorisé justement la reprise des entreprises.

M. THIERRY : M. le Maire, j'attendais que vous nous parliez de la suppression de la taxe professionnelle, parce que j'entends les Sénateurs. J'ai lu les commentaires de notre voisin, le Sénateur M. HOUEL. Je vois que les trois anciens Premier Ministres que ce soit M. JUPPÉ qui nous dit « que c'est se foutre du monde ». J'entends ce que dit M. BALADUR, ce que dit M. RAFARIN, même votre Président de groupe M. COPÉ nous dit que la réforme de la taxe professionnelle est imparfaite. Alors je m'attendais quand même à ce que vous nous parliez de cette taxe professionnelle. J'aimerais savoir si vous vous êtes serein ? Pour 2010 peut être, parce que nous allons être compensés mais pour 2011, est-ce que vous êtes confiant et vous pouvez nous dire que vous n'aurez pas recours à l'augmentation d'impôt localement ? C'est quand même la grande question aujourd'hui la taxe professionnelle. Dans ce débat d'orientations budgétaires, je pensais que vous alliez développer pour essayer au moins de nous convaincre du bienfait de cette suppression.

M. RIESTER : Vous avez déjà entendu ce que je vous dis sur les questions de politisation des choses. A partir du moment où nous avons des garanties sur les financements en matière de compensation de la taxe professionnelle et qu'on a eu les éléments du Ministère qui nous précise bien les choses pour 2010 et 2011, j'ai estimé que ce n'était pas utile d'ouvrir un débat sur le fait que la réforme de la taxe professionnelle soit une bonne chose ou pas. Vous l'ouvrez, je vais vous répondre. Mais une fois de plus on va parler de politique nationale à votre invitation.

Concernant la réforme de la taxe professionnelle, ma conviction c'est que c'est une très bonne réforme parce que c'est un impôt imbécile que tous les politiques de Gauche ou de Droite (quand je dis impôt imbécile, je reprends une citation de François Mitterrand) Pourquoi, c'est un impôt imbécile ? Parce qu'il taxe l'investissement des entreprises, Or l'investissement des entreprises, c'est non seulement de l'activité de l'emploi futur (on prépare les marchés de demain, les ventes de demain quand on est dans une entreprise) mais c'est aussi de l'activité tout de suite, parce que les entreprises qui bénéficient de ces investissements ont de l'activité, donc de l'emploi tout de suite. Quand une entreprise investit dans un nouveau show room ou investit dans une usine, non seulement elle prépare son activité de demain, donc son emploi de demain, mais elle fait tout de suite travailler des entreprises pour construire l'usine ou construire le show room. De taxer dans notre pays, l'investissement c'est une hérésie. Heureusement que le Président de la République et la majorité ont le courage enfin de casser cet impôt imbécile, contre productif, anti économique, surtout dans une période de crise, on a besoin d'accompagner l'activité économique pour créer de l'emploi. Enfin, une majorité a le courage de casser cet impôt et de le supprimer, avec une compensation qui a été très bien expliquée par le Premier Ministre qui est en discussion au Parlement actuellement. C'est une compensation avec une partie sur la fiscalité des entreprises avec une partie sur le foncier des entreprises et une partie sur la valeur ajoutée des entreprises. Bien évidemment qu'il continuera à y avoir une fiscalité locale sur les

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

entreprises pour maintenir le lien fiscal entre territoire et entreprise. Mais on va baisser globalement la fiscalité sur les entreprises et en plus modifier le mécanisme d'imposition pour que ce soit moins ridicule que d'imposer l'investissement ce qui est complètement contre productif, anti économique et imbécile. Le Premier Ministre a bien rappelé que les collectivités locales (c'est dans le projet de Loi) seront compensées intégralement sur la partie taxe professionnelle en 2010 et qu'en 2011 sera appliquée la réforme en terme de redistribution sur les collectivités. Les collectivités qui perdraient un peu de recettes de taxes professionnelles suite à la réforme, seraient compensées dans le cadre d'un fonds de garantie de péréquation nationale.

En tant que Maire de Coulommiers, responsable d'une collectivité territoriale, je suis absolument rassuré et en tant qu'Elu Député, je suis satisfait qu'il y ait une mesure qui permette de baisser globalement la fiscalité sur les entreprises et également de modifier le mécanisme de fiscalité qui était un mécanisme absolument anti économique. On a besoin dans notre pays d'accompagner les entreprises pour qu'elles recréent de l'emploi, pour qu'elles puissent traverser la crise et qu'elles puissent repartir le plus vite possible en créant le plus vite possible des emplois. Voilà la raison pour laquelle c'est une bonne réforme et que bien évidemment il y a des discussions à avoir au Parlement, mais c'est tout l'objet et l'intérêt d'avoir un Parlement qui fait la Loi. C'est justement d'avoir un projet qui vient du Gouvernement et qui va ensuite être discuté ensuite au sein du Parlement et que les expertises des uns et des autres, les Sénateurs, les Députés et on est attachés dans la majorité à ce que bien évidemment les collectivités ne soient pas pénalisées, mais en même temps on est fiers, en tout cas moi je le suis, d'avoir un Gouvernement qui a le courage de supprimer un impôt imbécile qui a pénalisé nos entreprises depuis trop d'années.

M. THIERRY : Merci M. le Maire de ces explications. Je ne sais pas si vous étiez au Congrès des Maires, il ne me semble pas que tout le monde ait entendu l'explication de la même manière. On verra en 2012.

M. RIESTER : Moi, j'y étais au Congrès des Maires. C'était scandaleux la façon dont un certain nombre d'élus de Gauche ont instrumentalisé ce Congrès des Maires. Scandaleux, scandaleux ! Puisque vous nous remettez sur la politique, je vous réponds. La façon dont Martine AUBRY s'est comportée en distribuant des autocollants « territoires en danger » c'est absolument là non plus, pas au niveau d'une opposition nationale parce que les territoires ne sont absolument pas en danger puisque les compensations fiscales seront absolument garanties, c'est prévu, ce sera mis dans la Loi, comme le Premier Ministre l'a dit et comme c'est prévu dans le texte de la Loi et en même temps quand on a des rendez-vous Républicains comme le Congrès des Maires, qui doit dépasser les clivages politiques et d'écouter sans vociférer, le Premier Ministre de notre République s'exprimer je crois que vraiment ce n'était pas du tout au niveau de la part d'un certain nombre d'élus de Gauche qui étaient manipulés, instrumentalisés par le Parti Socialiste. Il suffisait de voir, ils étaient installés à peu près partout autour de la salle et dès que le Premier Ministre disait quelque chose, ils se mettaient à vociférer comme dans je ne sais quelle assemblée, mais qui n'était pas au niveau d'une assemblée républicaine que devrait être le Congrès de Maires de France. Je clos cette période politique à laquelle nous a invités malheureusement M. THIERRY. Oui, je suis Député, je m'exprime en tant que Député dans d'autres hémicycles ou d'autres assemblées que le Conseil Municipal de Coulommiers.

M. THIERRY : M. le Maire ça nous intéresse directement la taxe professionnelle.

M. RIESTER : Bien je vous ai répondu.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Oui, merci de m'avoir répondu. On écoute M. FILLON, c'est notre Premier Ministre. On écoute aussi ces prédécesseurs, on écoute M. RAFARIN, on écoute M. BALLADUR, on écoute M. JUPPÉ.

M. RIESTER : et vous écoutez le Député, c'est parfait.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2010 annexé à la présente délibération.

## Question n° 19

### DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 09- 207 en date du 23/09/2009 : Désignation du Cabinet LIOCHON & DUPRAZ – 18, rue de l'Opéra – 75001 PARIS 18, pour défendre les intérêts de la commune dans la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Melun par M. et Mme BRUNEAU, en vue de l'annulation du permis de construire accordé à Mme Christelle DUQUESNE, le 11 avril 2009.
- N° 09-213 en date du 24/09/09 : Participation de la Ville à l'école Ste Foy pour l'année scolaire 2009/2010. Le montant s'établit ainsi :
  - Pour les élèves fréquentant l'enseignement maternel soit : 530 €
  - Pour les élèves fréquentant l'enseignement élémentaire soit : 455 €
- N° 09-214 en date du 24 septembre 2009 : Barème des restaurants scolaires à compter du 3 septembre 2009.

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs</b>
De 0 à 152	0 €
De 152.01 à 305	1.31 €
De 305.01 à 488	2.04 €
De 488.01 à 671	2.56 €
De 671.01 à 854	2.87 €
De 854.01 à 1300 (1)	4.04 €
Plus de 1300	5.05 €
Communes extérieures (2)	5.30 €

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des Columériens correspondant à leur quotient.

(1) Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

(2) Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

- N° 09-215 en date du 24 septembre 2009 : Barème de l'étude surveillée, à compter du 3 septembre 2009.  
TARIF A : 1.30 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TARIF B : 0.95 €

- N° 09-216 en date du 30 septembre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de 9 334,95 € émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, 141, avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement du sinistre qui s'est produit à l'école de Vaux Village le 10 février 2009.
- N° 09-220 en date du 6 octobre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de 460,47 € émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, 141, avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement du pare brise d'un véhicule.
- N° 09-244 en date du 7 octobre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de 3230,07 € émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, 141, avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement d'un poteau d'éclairage public à la suite d'un accident qui s'est produit le 1<sup>er</sup> avril 2009 au 8 boulevard de la Marne.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

## **Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :**

<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
24/09/2009	Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel LOGIPOL + (police municipale)	AGELID	206,00 € HT/an
28/09/2009	Contrat de maintenance du progiciel SAGE PREMIUM (gestion du patrimoine)	SAGE	1 720,00 € HT/an
05/10/2009	MAPA : Fourniture et pose d'un sanitaire public	SAGELEC	31 995,00 € HT
05/10/2009	MAPA : Etude pour la protection des ouvrages de captage	EAU ET INDUSTRIE	96 275,00 € HT
13/10/2009	MAPA : Diagnostic des installations thermiques et aérauliques du complexe socioculturel de la Sucrierie	MS CONSULTING	4 080,00 € HT
22/10/2009	Contrat d'assistance au fonctionnement du logiciel AGATE (gestion de la bibliothèque)	AGATE	2 300,00 € HT/an
03/11/2009	MAPA : Aménagement de la rue de l'Aître et création de nouveaux parkings Lot n°1 - VRD	EIFPAGE	510 299,41 € HT
03/11/2009	Lot n°2 – Réseaux d'eaux pluviales et défense incendie	SADE	20 846,50 € HT
03/11/2009	Lot n°3 – Réseaux d'éclairage	STPEE	37 832,10 € HT

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	public		
12/11/2009	Contrat d'assistance à la procédure de DSP assainissement	SERVICE PUBLIC 2000	15 800 € HT
13/11/2009	MAPA : Location et entretien des vêtements de travail du personnel communal	ELIS	1 344,23 € HT/mois

## Question n° 20

### QUESTIONS DIVERSES

#### INCENDIE IMPASSE VENET ROTIVAL

M. RIESTER : Vous avez peut être été surpris en arrivant de voir qu'il y avait un grand nombre de camions de pompiers sur la Place de l'Hôtel de Ville. En fait il s'agit d'un feu qui a eu lieu à 12 heures ce jour dans un bâtiment à usage d'habitation Impasse Venet Rotival. 3 logements ont été concernés par l'incendie. Un logement a été détruit à 100 %, deux logements ont été détruits partiellement. Heureusement, selon les éléments qui sont à notre connaissance, il n'y a pas de blessé dans cet incendie. Maintenant c'est un bâtiment qui n'est plus utilisable et nous sommes en train de reloger les personnes sinistrées. J'en profite pour à nouveau féliciter le travail des sapeurs pompiers de Coulommiers qui, une fois de plus, ont fait un travail remarquable.

#### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

M. THIERRY : Je voudrais terminer l'année, M. le Maire, sur une question un peu positive.

M. RIESTER : Ah, vous allez avoir un succès terrible.

M. THIERRY : Je sais que vous êtes un jeune Député, je crois savoir que vous n'avez pas d'enfant. Mais tous les enfants de Coulommiers sont un petit peu les vôtres.

Rires.

M. RIESTER : M. THIERRY vous faites très, très fort. En tout cas vous détendez l'atmosphère.

M. THIERRY : Je me souviens avoir lu avant que vous ne soyez Maire, une interview de votre mère qui disait que, étant petit, Franck voulait être Président de la République. Vous êtes déjà un petit peu sur orbite on peut le dire, maintenant Député.

M. RIESTER : Allez jusqu'au bout, je sens que ça va valoir son pesant de cacahuètes.

M. THIERRY : Tout simplement, je voudrais vous demander quelque chose qui a déjà été demandé par le groupe d'opposition lors de la précédente mandature. Je voudrais vous demander de mettre en place à Coulommiers un conseil municipal des enfants. C'est une question que l'on ne vous a jamais posé dans le cadre de cette mandature et bien je vous la pose maintenant.

M. RIESTER : Je ne vois pas le rapport avec le fait que je suis un peu le père de tous les enfants de Coulommiers, que ma mère avait dit dans un article que je voulais être Président de la République. Vous pouviez aller plus directement à la question. Cela a

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

permis de faire rire un peu tout le monde, même si je ne sais pas si in fine c'est vraiment très drôle.

En ce qui concerne le Conseil Municipal des enfants, je prends note de votre question. Je vais y réfléchir et je vous dirai ma réponse.

M. RIESTER : Je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 h 35.